



Conseil de sécurité

Soixante-dix-neuvième année

9535^e séance

Jeudi 25 janvier 2024, à 10 heures

New York

Provisoire

Présidente : M^{me} Broadhurst Estival (France)

Membres :

Algérie	M. Koudri
Chine	M. Zhang Jun
Équateur	M. De La Gasca
États-Unis d'Amérique	M. Wood
Fédération de Russie	M. Polyanskiy
Guyana	M ^{me} Rodrigues-Birkett
Japon	M ^{me} Shino
Malte	M ^{me} Gatt
Mozambique	M. Afonso
République de Corée	M. Hwang
Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Kariuki
Sierra Leone	M ^{me} Sidique
Slovénie	M ^{me} Blokar Drobič
Suisse	M. Hauri

Ordre du jour

La question concernant Haïti

Rapport du Secrétaire général sur le Bureau intégré des Nations Unies en Haïti (S/2024/62)

Lettre datée du 15 janvier 2024, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/2024/79)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau AB-0601 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 10 heures.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La question concernant Haïti

Rapport du Secrétaire général sur le Bureau intégré des Nations Unies en Haïti (S/2024/62)

Lettre datée du 15 janvier 2024, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général (S/2024/79)

La Présidente : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les représentants d'Haïti, du Kenya et de la République dominicaine, et la représentante de Sainte-Lucie à participer à la présente séance.

Au nom du Conseil, je souhaite la bienvenue à S. E. M. Jean Victor Génés, Ministre des affaires étrangères et des cultes d'Haïti, et à S. E. M. Roberto Álvarez Gil, Ministre des relations extérieures de la République dominicaine.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite les intervenantes suivantes à participer à la présente séance : M^{me} María Isabel Salvador, Représentante spéciale du Secrétaire général et Cheffe du Bureau intégré des Nations Unies en Haïti ; M^{me} Ghada Fathi Waly, Directrice exécutive de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime ; et M^{me} Tirana Hassan, Directrice exécutive de Human Rights Watch.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2024/62, qui contient le rapport du Secrétaire général sur le Bureau intégré des Nations Unies en Haïti, et sur le document S/2024/79, qui contient le texte d'une lettre datée du 15 janvier 2024, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général.

Je donne maintenant la parole à M^{me} Salvador.

M^{me} Salvador : Qu'il me soit permis de commencer par féliciter la France pour son accession à la présidence du Conseil de sécurité pour le mois de janvier.

(l'oratrice poursuit en anglais)

Haïti reste en proie à un climat de violence croissante dû à une hausse sans précédent des enlèvements, des

viols et d'autres crimes commis par des bandes armées, qui portent de plus en plus atteinte aux moyens de subsistance de la population et compromettent les activités humanitaires. Je ne saurais trop insister sur la gravité de la situation en Haïti, où de multiples crises prolongées ont atteint un stade critique.

L'année dernière, le Bureau intégré des Nations Unies en Haïti (BINUH) a recensé plus de 8 400 victimes directes de la violence en bande organisée, dont des personnes tuées, blessées ou enlevées, ce qui représente une augmentation de 122 % par rapport à 2022. La capitale a été le théâtre de 83 % des cas de meurtres et de blessures, et la violence s'est également étendue à d'autres régions, en particulier à l'Artibonite. Au sud de la capitale, les bandes ont mené des attaques à grande échelle pour contrôler des zones clés et continuent de recourir systématiquement à la violence sexuelle dans les zones qu'elles contrôlent, mettant en danger les femmes et des filles âgées d'à peine 12 ans. Depuis mon dernier exposé (voir S/PV.9449), au moins 75 personnes auraient été tuées par des groupes d'autodéfense civils qui se sont constitués pour se défendre contre les bandes. La violence, les déplacements et la perte des moyens de subsistance ont rendu des milliers d'enfants vulnérables au recrutement par les bandes.

Le BINUH continue d'œuvrer au renforcement des capacités de la Police nationale d'Haïti (PNH), en mettant l'accent sur la performance et la formation fondées sur le renseignement. Cependant, les taux d'usure restent élevés au sein des effectifs, ce qui diminue encore la capacité de la PNH de lutter contre la violence en bande organisée et de maintenir la sécurité. Même si 795 nouvelles recrues rejoindront la PNH lorsque la 33^e promotion de l'académie de police sera diplômée en mars, le manque de personnel reste préoccupant, étant donné que, selon les données compilées par le BINUH, environ 1 600 agents ont quitté la police en 2023.

(l'oratrice reprend en français)

Au cours des derniers mois, le Gouvernement et la communauté internationale ont déployé des efforts louables pour augmenter leur soutien à la PNH. Cela comprend une augmentation de 13 % du budget de l'État 2023-2024 alloué à la PNH, ainsi que la fourniture d'équipements de protection individuelle, de véhicules blindés et d'armes. Grâce aux bailleurs multilatéraux et aux conseils techniques du BINUH, des moyens de transport, du matériel de bureau, du matériel d'enquête et des formations de renforcement des capacités ont été fournis à plus de 400 agents de la PNH. Et depuis octobre 2023, avec

la livraison de 20 véhicules de patrouille et 250 motos achetés par le biais du programme conjoint – « basket fund » – géré par le Programme des Nations Unies pour le développement, la mobilité de la PNH est accrue.

Afin de développer des actions concrètes, le BINUH est étroitement engagé dans des consultations avec les autorités nationales haïtiennes pour mieux comprendre leurs attentes quant à l'impact potentiel que pourrait avoir le déploiement de la Mission multinationale d'appui à la sécurité autorisée par le Conseil. De plus, avec le soutien du BINUH, les institutions nationales, y compris le groupe de travail interministériel sur le désarmement, le démantèlement, la réintégration et la réduction de la violence communautaire, se sont engagées dans des discussions sur les synergies potentielles entre l'assistance internationale et les efforts en cours afin de réduire cette violence.

(l'oratrice poursuit en anglais)

Je continuerai à encourager toutes les parties prenantes haïtiennes à se préparer efficacement au déploiement de la Mission multinationale d'appui à la sécurité en Haïti, tout en créant les mécanismes de coordination nécessaires à sa réussite. Il est de la plus haute importance que la Mission adhère à la politique de diligence voulue en matière de droits humains et qu'elle mette en place des mécanismes solides pour prévenir l'exploitation et les atteintes sexuelles. La Mission doit participer, par l'entremise d'experts, au groupe de liaison récemment créé par l'équipe de pays pour l'action humanitaire, avec pour objectif de garantir des actions harmonisées et de défendre les principes humanitaires et la protection des civils.

J'invite une nouvelle fois les États Membres à apporter des contributions généreuses pour que la Mission multinationale d'appui à la sécurité en Haïti soit rapidement déployée.

Bien que l'amélioration de la situation en matière de sécurité soit essentielle pour briser le cycle des crises en Haïti, la stabilité à long terme ne peut être obtenue que grâce à un processus politique inclusif et contrôlé par le pays. Je tiens à saluer les efforts déployés par le Groupe de personnalités éminentes de la Communauté des Caraïbes pour contribuer à rapprocher les différentes positions politiques. Comme l'a indiqué le Groupe à la suite de sa dernière visite en Haïti, le Gouvernement et les acteurs du monde politique et de la société civile continuent de rechercher un accord définitif par l'intermédiaire de pourparlers politiques sur un dispositif de gouvernance susceptible d'ouvrir la voie à des élections

crédibles. Bien que les consultations et le dialogue inter-haïtiens se poursuivent, des divergences subsistent sur les modalités de gouvernance, ce qui entrave les progrès sur le front politique.

Je me fais l'écho des sentiments exprimés par le Secrétaire général dans sa déclaration du 7 décembre 2023, appelant tous les acteurs politiques et toutes les parties prenantes qui sont présents en Haïti et qui œuvrent pour Haïti à se rassembler de bonne foi, dans un esprit d'unité et de détermination, en donnant la priorité aux intérêts du peuple haïtien et en les défendant.

Malheureusement, depuis mon dernier exposé au Conseil, de nouveaux acteurs violents ont pris de l'importance. L'on ne mesure pas encore la portée réelle de cette évolution. Toutefois, il y a des inquiétudes quant au rôle déstabilisateur qu'ils pourraient jouer s'agissant d'affaiblir plus avant les institutions haïtiennes et de diviser davantage la population haïtienne. J'appelle les parties prenantes de tous horizons à participer pacifiquement et de manière constructive au processus politique.

Le régime de sanctions est essentiel pour lutter contre l'impunité et perturber les ressources financières et les flux opérationnels associés aux bandes criminelles. Je place ma confiance dans les efforts que continue de déployer le Groupe d'experts sur Haïti, dans le cadre de son mandat qui a été renouvelé par le Conseil, pour que le régime s'applique à toutes les personnes qui sont membres de gangs, qui les encouragent ou qui les appuient.

Je juge encourageants les efforts déployés par les autorités haïtiennes pour améliorer le système de justice et combattre la corruption. Les autorités ont intensifié la vérification des antécédents des juges et des procureurs. Un programme national d'urgence visant à diminuer la forte surpopulation carcérale en Haïti a permis d'accélérer le traitement d'environ 400 affaires pénales à ce jour. L'Unité de lutte contre la corruption continue de faire pression pour que les hauts fonctionnaires qui seraient impliqués dans des affaires de corruption rendent des comptes. Néanmoins, beaucoup reste à faire, et le BINUH demeure pleinement mobilisé.

En juillet dernier, le Conseil a approuvé le renouvellement de notre mandat avec des capacités accrues. Cependant, la crise de liquidités que connaît l'Organisation a de très lourdes conséquences sur le BINUH. Quoi qu'il en soit, avec l'appui du Conseil, nous continuerons à travailler d'arrache-pied malgré ces restrictions.

L'appui constant à la PNH, le déploiement rapide de la Mission multinationale d'appui à la sécurité, des

sanctions efficaces et un processus politique durable aboutissant, dès que possible, à des élections crédibles, participatives et inclusives sont des éléments fondamentaux pour rétablir la sécurité et la stabilité en Haïti, où, par conséquent, l'état de droit, les institutions démocratiques et le développement durable deviendront une réalité pour la population.

La Présidente : Je remercie M^{me} Salvador de son exposé.

Je donne maintenant la parole à M^{me} Waly.

M^{me} Waly : Je vous remercie, Madame la Présidente, de votre invitation à présenter, au nom de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC), une mise à jour sur la situation relative au trafic d'armes et aux flux financiers illicites en Haïti, conformément au paragraphe 9 de la résolution 2692 (2023).

La situation sécuritaire en Haïti continue de se détériorer rapidement, avec une violence généralisée des gangs dans les rues, favorisée par le flux illicite d'armes et de munitions dans le pays, tel que le démontre la récente vague de violence entre gangs, qui a forcé des habitants hors de leurs maisons et coûté la vie à d'autres à Solino, à Nazon, à Carrefour Aéroport et ailleurs. Tant que les gangs continueront à avoir accès à des armes à feu très sophistiquées, ils resteront capables de soumettre la population haïtienne au règne de la terreur.

(l'oratrice poursuit en anglais)

Les membres du Conseil se souviendront peut-être que dans son premier rapport (voir S/2023/780), en octobre 2023, l'ONUDC avait identifié quatre voies maritimes et terrestres principales pour les flux illicites d'armes à feu et de munitions, provenant essentiellement des États-Unis d'Amérique. Le deuxième rapport (voir S/2024/79), publié hier, complète les conclusions précédentes, principalement en ce qui concerne les sources d'approvisionnement à l'étranger et la distribution nationale, mais aussi le trafic par voie aérienne. L'ONUDC a constaté qu'il existe 11 pistes d'atterrissage informelles ou clandestines en Haïti, réparties dans tout le pays. Elles représentent un angle mort, qui est peut-être utilisé par les trafiquants et les passeurs. Les membres doivent garder à l'esprit que les petits avions opérant directement entre les États-Unis et Haïti sont difficiles à contrôler.

Le rapport se penche également sur la dynamique du trafic d'armes en Haïti. Nos conclusions montrent qu'un nombre relativement restreint de gangs haïtiens, tels que les groupes « 5 Second » et « 400 Mawozo », se

sont hautement spécialisés dans l'acquisition, le stockage et la distribution d'armes et de munitions. Ils transportent les armes à feu depuis les points d'entrée jusqu'à leurs bastions, avant de les distribuer ou de les vendre à d'autres groupes armés. Dans notre prochain rapport, nous analyserons plus en détail la dynamique des gangs en Haïti.

Les dynamiques régionales sont également déterminantes, car la crise qui s'aggrave en Haïti n'est pas isolée. Dans toute la région des Caraïbes, les armes à feu illicites sont une préoccupation croissante et alimentent les activités liées aux gangs et le trafic de drogue, dans un cercle vicieux. En novembre 2023, à la troisième réunion annuelle sur la Feuille de route des Caraïbes sur les armes à feu, les États des Caraïbes ont souligné la nécessité de réduire les flux d'armes illicites dans la région, de renforcer les cadres réglementaires, d'octroyer des moyens supplémentaires aux forces de l'ordre et d'améliorer la collecte de données et les mécanismes de communication de l'information. Les flux d'armes à feu vers Haïti sont directement influencés par les efforts et les capacités de la région.

Le précédent rapport présenté au titre du paragraphe 9 de la résolution 2692 (2023) expliquait de manière détaillée la façon dont des armes et des munitions illicites achetées aux États-Unis étaient transportées illégalement vers certains ports maritimes de République dominicaine, avant d'être acheminées en Haïti par l'un des points de passage. Ce dernier rapport montre qu'après la fermeture de la frontière terrestre en septembre 2023 et l'adoption de mesures plus strictes par les autorités dominicaines, ces itinéraires sont devenus plus difficiles d'accès, avec pour effet que le trafic a été détourné vers d'autres points de passage non officiels dans des régions plus éloignées.

Enfin, le rapport aborde brièvement les efforts de lutte contre la corruption et les flux financiers illicites, qui sont des facteurs majeurs favorisant la violence et la criminalité organisée et frappant durement les institutions de justice haïtiennes. L'Unité de lutte contre la corruption et le Bureau des affaires financières et économiques d'Haïti intensifient leurs efforts. En novembre 2023, l'Unité de lutte contre la corruption a soumis au parquet 11 rapports d'enquête sur la corruption couvrant divers secteurs publics et impliquant des institutions publiques. Parallèlement, en 2023, plus de 375 affaires ont fait l'objet d'une enquête de la part du Bureau des affaires financières et économiques et 75 ont été transmises aux autorités chargées des poursuites, dont cinq concernaient également des faits de corruption. Néanmoins, les efforts de lutte contre la corruption continuent d'être entravés par l'insuffisance

des capacités et le manque d'équipements médico-légaux et d'expertise dans la conduite d'enquêtes complexes.

Haïti va être confronté à une grande incertitude dans les semaines et les mois à venir. Les échéances politiques se rapprochent et différents acteurs sont à l'œuvre sur le terrain, tandis que la violence en bande organisée continue d'augmenter. Par ailleurs, nous attendons davantage de précisions sur le déploiement de la force multinationale mandatée par le Conseil. Dans ce contexte, il importe plus que jamais de prendre toutes les mesures possibles pour empêcher les flux illicites de déstabiliser davantage le pays. Qu'il me soit permis de me référer aux recommandations figurant dans le rapport présenté au titre du paragraphe 9 de la résolution 2692 (2023) et, à cet égard, de réaffirmer l'importance de renforcer les capacités haïtiennes en matière d'enregistrement, de contrôle et de réglementation des armes à feu, ainsi que de collecte et d'analyse des saisies d'armes à feu.

Je tiens également à souligner la nécessité de renforcer les capacités haïtiennes de contrôle frontalier et douanier, notamment le long de la frontière entre Haïti et la République dominicaine et des frontières maritimes. Au niveau régional, le renforcement des mécanismes d'échange de renseignements et de contrôle entre les services répressifs des États-Unis et les États Membres de la région des Caraïbes, ainsi que le renforcement de la surveillance des vols internationaux de petits avions peuvent contribuer à réduire le trafic vers Haïti. Pour enrayer les flux financiers illicites, Haïti a besoin d'une meilleure évaluation des risques de corruption, de meilleures procédures et lignes directrices en matière de justice pénale, de meilleures capacités techniques et d'enquête et de meilleurs cadres juridiques et réglementaires. L'ONUSC travaille sur le terrain avec les autorités haïtiennes pour améliorer les capacités et le matériel de gestion des frontières et de sécurité maritime. Nous contribuons également à la lutte contre la corruption, et un conseiller spécialiste du blanchiment de l'argent rejoindra notre équipe en Haïti la semaine prochaine.

(l'oratrice reprend en français)

La communauté internationale doit se tenir aux côtés du peuple haïtien en ces temps difficiles. L'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime s'est engagé à travailler en étroite collaboration avec le Bureau intégré des Nations Unies en Haïti pour soutenir le rétablissement de la sécurité dans le pays, y compris les efforts de la police nationale pour lutter contre le trafic illicite d'armes à feu et améliorer la sécurité aux frontières et dans les ports, ainsi que les efforts des autorités dans leur lutte

contre la corruption et le blanchiment. Nous continuerons également à fournir des rapports trimestriels, conformément au mandat obtenu du Conseil, et je souhaite saisir cette occasion pour remercier la Représentante spéciale du Secrétaire général Salvador et son équipe pour leur précieuse coopération dans la préparation de ces rapports. Je souhaite également remercier les États Membres de leur coopération et les partenaires qui y ont contribué. Au fur et à mesure que la situation évolue en Haïti, il est urgent de mieux comprendre et d'endiguer le trafic d'armes à feu dans le pays, de permettre aux autorités haïtiennes de sécuriser leurs frontières et de soutenir la Police nationale d'Haïti. Il s'agit d'étapes essentielles pour ouvrir la voie à un processus politique inclusif et viable, qui est le seul moyen pour Haïti de parvenir à la paix et à la sécurité à long terme.

La Présidente : Je remercie M^{me} Waly de son exposé.

Je donne à présent la parole à M^{me} Hassan.

M^{me} Hassan : Je vous remercie, Madame la Présidente, d'avoir donné l'opportunité à Human Rights Watch d'informer le Conseil de sécurité aujourd'hui sur la grave crise humanitaire et des droits humains qui sévit en Haïti.

(l'oratrice poursuit en anglais)

Le Conseil a pris une mesure importante pour faire face à la crise en Haïti en octobre dernier, lorsqu'il a autorisé le déploiement de la Mission multinationale d'appui à la sécurité et souligné les nombreuses dimensions de la crise qui doivent être abordées de manière globale (résolution 2699 (2023)). Malheureusement, le déploiement de la force et d'autres composantes essentielles d'une réponse fondée sur les droits sont au point mort, et la situation de nombreux Haïtiens ne fait qu'empirer. Les meurtres, les enlèvements, les violences sexuelles et autres abus se poursuivent à un rythme effréné, tandis que les activités des groupes criminels et les combats s'intensifient et s'étendent. Rien qu'en 2023, plus de 4 700 personnes ont été tuées, soit deux fois plus qu'en 2022, et près de 2 500 autres ont été enlevées. Les personnes que nous avons interrogées en Haïti nous ont dit à maintes reprises qu'elles avaient du mal à nourrir leur famille. Leurs enfants ont constamment mal au ventre parce qu'ils n'ont pas accès à l'eau propre, et les parents ne peuvent pas accéder aux services de santé ni envoyer leurs enfants à l'école. Plus de 300 000 personnes sont déplacées à l'intérieur du pays et nombre d'entre elles ont été contraintes de fuir après l'incendie de leur maison, et dorment dans des abris à ciel ouvert avec peu ou pas d'aide humanitaire.

Malgré les efforts des dirigeants de la Communauté des Caraïbes, l'impasse politique dans laquelle se trouve Haïti persiste. Il n'y a toujours pas de gouvernement de transition pour s'attaquer sérieusement aux problèmes persistants de la corruption et de la complicité des acteurs politiques, économiques et de sécurité de haut rang, qui permettent aux groupes criminels violents de mener leurs activités. De plus, de nombreux Haïtiens ne peuvent pas exercer leurs droits fondamentaux et n'ont pas accès aux services de base, ce qui favorise le recrutement par ces groupes criminels. C'est à Cité-Soleil qu'ont été commises certaines des pires violences au cours des derniers mois. Une infirmière que nous avons interrogée ce mois-ci, et que j'appellerai Sandrine pour protéger son identité, nous a raconté que sa fille de trois ans avait été tellement traumatisée par les tirs incessants dans leur quartier de Cité-Soleil à la mi-novembre qu'elle avait eu la diarrhée et avait vomi pendant trois jours lorsque leur communauté a été attaquée. Le troisième jour, des hommes armés ont tenté de pénétrer de force dans la maison de Sandrine. Sandrine a expliqué que sa fille comprenait très bien ce qui se passait et lui a demandé à voix basse : « Est-ce qu'ils vont nous tuer ? » Sandrine lui a répondu : « On ne va pas mourir aujourd'hui ». Et sa fille a dit : « S'ils entrent, je me cacherai sous un drap et ne ferai pas de bruit ». Elle a alors demandé discrètement à sa mère un chiffon pour pouvoir se couvrir la bouche et vomir en silence. Bloqués par la barrière devant le domicile de Sandrine, les agresseurs sont finalement partis après avoir lancé un cocktail Molotov en direction de la maison.

Deux mois plus tard, Sandrine affirme que sa fille est toujours très traumatisée et n'arrive pas à dormir. Elle tient sa mère dans ses bras et dit : « Ils frappent la barrière », et elle dit à d'autres personnes : « Ils sont venus tuer ma mère ». Sandrine a expliqué que c'était le pire moment de sa vie. Elle a également souligné l'urgence d'une intervention internationale et ajouté : « Nous en avons vraiment besoin, à condition qu'ils soient sérieux et apportent un véritable appui, y compris dans des endroits comme Cité-Soleil. Nous suffoquons. Les Haïtiens suffoquent ». Ce sont des voix comme la sienne que le Conseil de sécurité a entendues et prises en compte lorsqu'il a décidé d'autoriser le déploiement d'une force internationale. De nombreux Haïtiens que nous avons interrogés nous ont fait part de sentiments similaires. Ils sont parfaitement conscients des échecs et des abus associés aux précédentes interventions internationales en Haïti, notamment les allégations généralisées d'atteintes sexuelles commises par des soldats de la paix et le déclenchement d'une épidémie de choléra, qui a tué environ 10 000 personnes. Mais ils reconnaissent

également qu'ils ont besoin d'une aide internationale de toute urgence. Pour éviter les échecs du passé, le Conseil de sécurité doit demander aux pays fournisseurs de contingents et aux donateurs de mettre en œuvre une politique de diligence voulue en matière de droits humains qui soit au moins aussi stricte que celle appliquée par l'ONU dans le cadre de ses missions de maintien de la paix. Il faut notamment vérifier les antécédents des membres de la force avant qu'ils ne soient déployés et réduire le risque que la force n'autorise l'intégration au sein de la Police nationale d'Haïti d'unités qui se sont redues coupables de comportements abusifs. Les personnes ou les unités dont l'implication dans des atteintes aux droits humains a été confirmée devraient être disqualifiées. Le Conseil doit réaffirmer sa politique de tolérance zéro à l'égard de toute faute commise par les membres de la force internationale et favoriser un contrôle indépendant avec la participation de groupes de la société civile haïtienne et de communautés touchées pour assurer le suivi et rendre compte de la conduite et des performances de la force. Le Conseil doit également appuyer les enquêtes sur toute allégation d'atteintes, notamment d'exploitation sexuelle, et veiller à l'application du principe de responsabilité. Mais la composante de sécurité ne doit être qu'un élément d'une action multiforme visant à remédier efficacement à la crise humanitaire et des droits humains en Haïti.

Premièrement, il est urgent de garantir la fourniture d'une aide humanitaire et d'une aide au développement, bien coordonnées.

Deuxièmement, le peuple haïtien mérite un gouvernement de transition qui puisse travailler de manière crédible avec les partenaires internationaux pour rétablir la sécurité et l'état de droit jusqu'à ce que des élections libres et régulières puissent être organisées.

Troisièmement, des mesures fortes doivent être mises en place pour garantir la justice et amener les chefs de groupes criminels et ceux qui les soutiennent à répondre de leurs actes.

Enfin, il faut déployer des efforts ciblés pour réduire les flux illicites d'armes et de munitions au profit des groupes criminels en Haïti. Nous demandons également au Conseil de rappeler à tous les pays de cesser de renvoyer en Haïti les Haïtiens qui fuient ces graves violences. Les responsables de l'ONU ont également lancé un appel en ce sens, et pourtant, selon l'Organisation internationale pour les migrations, plus de 216 600 personnes ont été renvoyées en Haïti par les gouvernements d'autres pays l'année dernière.

L'ONU a commis des erreurs en Haïti. C'est l'occasion de faire bien les choses. C'est l'occasion de soutenir les efforts des Haïtiens en faveur d'une véritable gouvernance démocratique et du respect des droits de l'homme, et de mettre fin aux cycles meurtriers de la violence et des abus.

La Présidente : Je remercie M^{me} Hassan de son exposé.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil de sécurité qui souhaitent faire une déclaration.

M. Wood (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je remercie la Représentante spéciale du Secrétaire général, M^{me} Salvador, pour son exposé et pour le travail qu'elle-même et toute l'équipe du Bureau intégré des Nations Unies en Haïti (BINUH) accomplissent en Haïti. Ils opèrent dans des conditions incroyablement difficiles, et nous sommes conscients des défis auxquels ils sont confrontés alors qu'ils s'efforcent de favoriser un Haïti plus sûr. Je remercie M^{me} Hassan d'avoir mis en lumière la situation très préoccupante des droits de l'homme dans le pays. Je remercie également M^{me} Waly pour son exposé et son rapport sur la dynamique régionale du trafic d'armes à feu en Haïti et sur la manière dont les gangs haïtiens et les réseaux criminels apparentés se procurent des armes à feu, se les répartissent et les distribuent au sein d'autres groupes.

Je voudrais souhaiter la bienvenue aujourd'hui au Ministre des affaires étrangères d'Haïti, au Ministre des relations extérieures de la République dominicaine, au Représentant permanent du Kenya et à la Représentante permanente de Sainte-Lucie, au nom de la Communauté des Caraïbes (CARICOM). Leur participation continue à ces séances du Conseil de sécurité démontre qu'Haïti doit rester une priorité non seulement pour la région mais aussi pour la communauté internationale.

Le rapport et l'exposé de la Représentante spéciale brossent un tableau sombre de la réalité à Port-au-Prince, où les conditions de sécurité continuent de se détériorer. Comme l'a indiqué la Représentante spéciale, le taux d'homicide a presque doublé en Haïti en 2023, et le nombre de victimes d'enlèvement a augmenté de plus de 80 % par rapport à l'année précédente. Les gangs continuent d'étendre leur influence à un rythme alarmant et déploient leurs activités dans des zones qui avaient longtemps été considérées comme sûres. Outre les niveaux très préoccupants de violence, les gangs continuent de contrôler l'accès aux infrastructures essentielles, y compris le plus grand aquifère de Port-au-Prince. Ils extorquent des entreprises

et des particuliers haïtiens et continuent de recourir à la violence sexuelle pour consolider leur domination sur la population haïtienne. Pendant ce temps, les effectifs de la Police nationale d'Haïti continuent de diminuer, alors même que de nouveaux agents sont rapidement formés et entraînés.

La crise de la gouvernance en Haïti représente un défi majeur qui est directement lié à la situation sécuritaire désastreuse. Les États-Unis appellent tous les acteurs politiques haïtiens à trouver un consensus sur la voie du retour à la démocratie. Nous continuons d'exhorter le Premier Ministre Henry et les autres acteurs politiques, économiques, religieux et de la société civile à travailler ensemble de toute urgence pour trouver une voie pacifique vers des élections libres et régulières grâce au dialogue et au compromis. La communauté mondiale, aux côtés des acteurs politiques et de la société civile haïtiens, doit contribuer de toute urgence à remettre le pays sur la voie d'une stabilité à long terme. Nous restons déterminés à accompagner le peuple haïtien dans son désir d'un avenir démocratique et pacifique.

En octobre 2023, le Conseil a autorisé le déploiement d'une mission multinationale d'appui à la sécurité en Haïti afin d'aider la Police nationale d'Haïti à lutter contre la violence déclenchée par les gangs haïtiens. Depuis lors, nous avons travaillé en étroite collaboration avec les Gouvernements kenyan et haïtien, ainsi qu'avec les acteurs et organisations de la région, afin de préparer la Mission au déploiement. Nous avons fait d'énormes progrès depuis que le mandat a été autorisé, et nous continuerons à travailler de manière intensive avec nos partenaires et à coordonner nos efforts avec le BINUH au cours des prochains mois. La réussite de la Mission repose en grande partie sur la nécessité de mettre en place des mécanismes visant à prévenir et à traiter les violations potentielles des droits de l'homme et les atteintes à ces droits, y compris l'exploitation et les atteintes sexuelles. Les États-Unis sont fiers de soutenir les efforts déployés par les autorités kényanes et haïtiennes pour mettre en place les mécanismes de contrôle nécessaires et continueront à les appuyer tout au long de leur mise en œuvre.

Nous nous faisons l'écho de l'appel lancé par la Représentante spéciale aux États Membres pour qu'ils apportent un soutien financier à la Mission multinationale d'appui à la sécurité, qui est d'une importance critique pour le peuple haïtien et la sécurité régionale. Il est essentiel que la Mission soit bien équipée et dispose des ressources requises pour avoir un impact réel sur le terrain et aider la Police nationale d'Haïti à rétablir la sécurité à

Port-au-Prince. Nous demandons instamment aux États Membres d'apporter un soutien en nature à la Mission. Nous faisons également nôtre l'appel de la Représentante spéciale en faveur d'une aide humanitaire et d'un soutien au développement supplémentaires pour Haïti.

Face à la détérioration de la situation, le Conseil a imposé des sanctions à plusieurs des chefs de gangs les plus notoires d'Haïti, dont les agissements ont directement porté atteinte à la paix et à la sécurité. Ces activités illégales sont inacceptables et les acteurs criminels doivent être tenus responsables. Il faut faire plus.

La situation en Haïti est désespérée. Le Conseil a pris des mesures importantes lorsqu'il a approuvée renouvellement du mandat du BINUH en juillet 2023, autorisé la Mission multinationale d'appui à la sécurité et établi un régime de sanctions rigoureux. Il est maintenant temps pour la communauté internationale de mobiliser son soutien à la mise en œuvre de ces éléments fondamentaux nécessaires à la paix et à la sécurité en Haïti.

M. De La Gasca (Équateur) (*parle en espagnol*) : Je remercie la Représentante spéciale du Secrétaire général et Cheffe du Bureau intégré des Nations Unies en Haïti (BINUH), M^{me} María Isabel Salvador, pour les informations qu'elle nous a fournies, compte tenu notamment des conditions de sécurité extrêmement difficiles dans lesquelles elle doit travailler. Je voudrais également remercier la Directrice exécutive de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC), M^{me} Ghada Fathi Waly, et la Directrice exécutive de Human Rights Watch, M^{me} Tirana Hassan, pour leurs exposés d'aujourd'hui. J'exprime à nouveau le soutien de l'Équateur au travail du BINUH et, bien sûr, à sa cheffe.

L'Équateur souhaite souligner le travail effectué par le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 2653 (2022) concernant Haïti et l'inviter à poursuivre ses travaux d'analyse, menés en collaboration avec le Groupe d'experts, permettant d'inscrire des personnes et des entités sur la liste des sanctions, conformément aux dispositions des résolutions pertinentes. Nous félicitons le Guyana, qui assurera la présidence du Comité cette année et qui peut compter sur notre soutien à cet égard.

Il est essentiel de parvenir à des accords visant à restaurer les institutions démocratiques et de prendre des mesures pour établir une feuille de route qui permette d'organiser des élections libres et régulières. Pour ce faire, les conditions minimales de sécurité et l'engagement des différents acteurs politiques doivent être assurés. Il est également essentiel de progresser dans le renforcement

des institutions judiciaires, pénitentiaires et policières afin de renforcer les opérations de la Police nationale d'Haïti contre les gangs criminels. Toutefois, nous sommes préoccupés par le taux alarmant de désertion du personnel de police. Il est indispensable que la coordination et l'allocation des ressources se poursuivent afin d'assurer la professionnalisation de la police et de réaliser des progrès durables en matière de sécurité dans le pays.

Ma délégation déplore la détérioration des conditions de sécurité, notamment l'expansion de l'influence des gangs dans des zones de Port-au-Prince jusqu'alors moins touchées et dans d'autres départements d'Haïti. L'augmentation inquiétante du nombre d'homicides signalée en 2023 illustre l'évolution des stratégies et des tactiques des gangs armés, et c'est pourquoi il est primordial de trouver des ripostes efficaces face à ce phénomène. À cet égard, l'Équateur est préoccupé par les informations transmises par l'ONUDC concernant le trafic d'armes et de munitions – en particulier les itinéraires utilisés pour leur transit – qui finissent entre les mains de gangs et d'acteurs non étatiques, exacerbant ainsi la violence, non seulement en Haïti, mais aussi dans la région de l'Amérique latine et des Caraïbes. Les mécanismes permettant l'échange d'informations et la coopération régionale et sous-régionale sur ces questions doivent donc être renforcés.

En outre, le nombre croissant d'homicides et d'enlèvements liés à des gangs criminels et l'impact en termes de déplacement de personnes sont des éléments inquiétants qui aggravent la situation de la population civile en matière de droits humains et nuisent à ses moyens de subsistance. Les enlèvements massifs et le recours systématique à la violence sexuelle par les bandes criminelles pour consolider leur domination sur la population sont particulièrement préoccupants. La détérioration de la sécurité fait que près de la moitié de la population haïtienne est confrontée à une insécurité alimentaire aiguë, résultant d'une combinaison de divers facteurs structurels qui nécessitent une attention immédiate de la part des autorités, en particulier en raison de ses effets sur les populations vulnérables, notamment les enfants et les jeunes.

Nous exprimons de nouveau notre préoccupation au sujet de la situation humanitaire en Haïti, qui devient de plus en plus critique, aggravée par le besoin urgent d'assistance pour quelque 5,5 millions de personnes. La persistance de l'épidémie de choléra, avec 73 000 cas confirmés, souligne l'urgence d'une réponse internationale coordonnée pour enrayer sa propagation et protéger la santé de la population touchée. Nous insistons sur la

nécessité d'accroître l'appui fourni et de redoubler d'attention aussi bien dans le domaine humanitaire qu'en ce qui concerne les besoins en matière de développement en Haïti.

L'Équateur appelle à la poursuite des enquêtes sur les cas d'exploitation et d'atteintes sexuelles commis par d'anciens membres du personnel de maintien de la paix de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti. Nous espérons que ces enquêtes permettront de rendre justice aux victimes et de leur accorder des réparations, et que des mesures efficaces seront prises pour prévenir de tels actes à l'avenir.

Enfin, nous espérons que le processus interne sera bientôt achevé au Kenya en vue de procéder au déploiement de la Mission multinationale d'appui à la sécurité en Haïti, ce qui permettra de mettre à pied d'œuvre les outils importants adoptés par le Conseil de sécurité. Il ne fait aucun doute que l'appui de la communauté internationale et de la région à Haïti est fondamental, et je salue par conséquent les efforts déployés par la Communauté des Caraïbes à cet égard, ainsi que la réunion informelle sur Haïti organisée en décembre par les trois présidences latino-américaines des organes principaux de l'ONU.

M^{me} Gatt (Malte) (*parle en anglais*) : Je voudrais à mon tour remercier la Représentante spéciale du Secrétaire général, M^{me} Salvador ; la Directrice exécutive de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, M^{me} Waly ; et la Directrice exécutive de Human Rights Watch, M^{me} Hassan, de leurs exposés. Je salue également la participation des représentants d'Haïti, de la République dominicaine, de Sainte-Lucie et du Kenya à la présente séance.

Malte demeure vivement préoccupée par la détérioration de la situation politique, humanitaire et en matière de sécurité et de droits humains en Haïti, comme l'ont souligné, avec force détails, toutes les intervenantes. En octobre 2023, le Conseil de sécurité a adopté la résolution 2699 (2023), par laquelle il a établi un mandat pour la Mission multinationale d'appui à la sécurité en Haïti, chargée d'aider la Police nationale d'Haïti à rétablir la sécurité. Nous félicitons tous les États Membres qui se sont engagés à apporter leur appui à la Mission, et nous espérons qu'elle sera déployée rapidement dans les semaines à venir. Elle doit mener ses activités selon les normes les plus élevées de transparence, de déontologie et de discipline, sur la base de protocoles clairs en matière de droits humains, et sous un contrôle efficace, comme l'exige la résolution.

Cependant, la Mission multinationale d'appui à la sécurité ne permettra pas à elle seule de régler la crise multidimensionnelle qui frappe Haïti, et il est impératif de réaliser des progrès plus importants sur le front politique. Nous appelons toutes les parties prenantes haïtiennes à mettre de côté leurs divergences pour forger un large consensus autour d'une feuille de route politique durable et inclusive propre à Haïti. C'est fondamental pour garantir la tenue d'élections crédibles, participatives et inclusives une fois que les conditions de sécurité le permettront. Nous saluons le soutien actif qu'apportent les organisations régionales à cet égard, en particulier la Communauté des Caraïbes.

Pour contribuer davantage à assurer la sécurité dans le pays, en décembre, le Conseil de sécurité a inscrit de nouveaux noms sur la liste relative aux sanctions concernant Haïti. Nous continuons à soutenir le Conseil dans ses efforts pour neutraliser les individus et les entités qui provoquent l'insécurité en Haïti et qui en tirent profit. Les États Membres doivent également veiller à ce que les sanctions soient pleinement mises en œuvre, notamment pour mettre fin aux flux illicites d'armes.

Les bandes armées ont continué d'étendre leur contrôle territorial en Haïti, et la violence en bande organisée, notamment les cas de violence sexuelle et fondée sur le genre, les homicides et les cas d'enlèvement, a augmenté, ce qui a contraint des centaines de milliers de personnes à abandonner leur foyer. En 2023, près de 5 000 personnes ont été tuées, soit plus du double du nombre enregistré en 2022. Par ailleurs, le nombre de cas d'enlèvement a pratiquement doublé, ce qui révèle une tendance inquiétante. Comme nous l'avons entendu aujourd'hui, les violations des droits humains continuent de s'intensifier, les enfants étant les plus touchés. Les rapports montrent que les enfants sont tués sans discrimination chez eux ou dans la rue et qu'ils sont victimes d'actes de violence sexuelle et d'enlèvements, en plus d'être exposés à un risque élevé de recrutement par les bandes. Les bandes continuent de recourir systématiquement à la violence sexuelle comme arme pour consolider leur domination sur la population, et selon certaines informations, des femmes et des filles tombent dans des embuscades et sont violées collectivement en plein jour. Les personnes survivantes ont un besoin urgent de services holistiques et axés sur elles, notamment des soins médicaux et un soutien psychosocial.

Haïti doit renforcer dans les meilleurs délais ses efforts de lutte contre la violence locale et l'action menée en faveur de la maîtrise des armes. Nous saluons l'appui apporté par les acteurs régionaux à la lutte contre

la prolifération illicite des armes et des munitions qui alimentent ces crimes odieux. Le renforcement du système judiciaire et pénitentiaire sera particulièrement crucial pour lutter contre l'impunité et dans la perspective du déploiement imminent de la Mission multinationale d'appui à la sécurité, qui devrait donner lieu à une augmentation du nombre d'arrestations et de détentions de membres de bandes présumés. Il faut aussi faire rapidement diminuer la surpopulation carcérale. Le Gouvernement haïtien, l'ONU et la communauté internationale doivent par ailleurs soutenir les programmes de désarmement, de réinsertion et de réintégration, qui contribueront à la réconciliation et aux efforts de prévention pour mettre fin au cycle de la violence en Haïti.

La situation humanitaire reste catastrophique, la fourniture d'une assistance étant entravée par la violence persistante. La crise alimentaire que connaît le pays est parmi les pires au monde, puisque près de 4,5 millions de personnes font face à une insécurité alimentaire aiguë. Il faut également ériger en priorité l'accès à l'eau potable et aux services d'assainissement pour éviter que l'épidémie de choléra ne s'aggrave.

Pour terminer, l'année 2024 doit être un tournant pour Haïti. Nous demandons à la communauté internationale d'accroître son appui sous forme d'aide humanitaire et d'aide au développement, et nous appelons les parties prenantes haïtiennes à se mettre d'accord sur une feuille de route politique pour la restauration des institutions démocratiques du pays.

M. Hwang (République de Corée) (*parle en anglais*) : Je remercie moi aussi la Représentante spéciale du Secrétaire général, M^{me} María Isabel Salvador ; la Directrice exécutive Ghada Waly et M^{me} Tirana Hassan de nous avoir fait part de leurs points de vue importants sur la situation en Haïti. Nous nous félicitons également de la participation à la présente séance du Ministre des affaires étrangères d'Haïti et du Ministre des relations extérieures de la République dominicaine, ainsi que de la Représentante permanente de Sainte-Lucie, qui s'exprimera au nom de la Communauté des Caraïbes (CARICOM), et du Représentant permanent du Kenya.

La République de Corée est profondément préoccupée par la détérioration des conditions de sécurité en Haïti. Malgré l'action menée par l'ONU en Haïti pendant de longues années, la situation ne s'est pas améliorée mais a au contraire régressé, et le chaos règne dans ce pays. La République de Corée, qui a envoyé un groupe d'appui conjoint dans le cadre de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti et une équipe de secours

d'urgence à la suite de catastrophes naturelles et d'épidémies de maladies infectieuses, exprime sa profonde sympathie à l'égard du peuple haïtien, qui est confronté depuis très longtemps à cette crise multidimensionnelle.

Les bandes, équipées d'armes illicites, utilisent les violences criminelles, notamment les meurtres et les enlèvements, comme tactique pour étendre leur contrôle sur les territoires et leur domination sur les populations à l'intérieur et au-delà de Port-au-Prince. Nous sommes choqués par les violences sexuelles endémiques commises en plein jour et par les cas d'enlèvement de civils, dont six religieuses récemment. La situation a été exacerbée par l'intensification des activités des groupes d'autodéfense. La diminution rapide des effectifs de la Police nationale d'Haïti et la fragilité de ses capacités entravent les opérations de lutte contre les bandes criminelles et aggravent le problème persistant de l'impunité.

La République de Corée se joint à ses collègues du Conseil de sécurité pour appuyer les efforts visant à assurer le succès de la Mission multinationale d'appui à la sécurité en Haïti, qui apportera un appui crucial à la Police nationale d'Haïti. Nous félicitons le Kenya pour son engagement à diriger la Mission. Par ailleurs, nous prenons note avec satisfaction du fait que l'accent a été mis sur la formation préalable au déploiement lors de la conférence conjointe de planification préalable concernant la Mission, qui s'est tenue au Kenya. Sur la base des enseignements tirés des précédentes opérations de maintien de la paix des Nations Unies en Haïti, il est primordial d'organiser une formation préalable au déploiement et de mettre en place un mécanisme d'application du principe de responsabilité pour prévenir et contrer les risques de violations des droits humains, de violences sexuelles et de propagation de maladies infectieuses. Nous espérons que la Mission multinationale d'appui à la sécurité en Haïti sera déployée dès que possible, pour tirer efficacement parti du calendrier autorisé par la résolution 2699 (2023). Nous appelons également à l'établissement et au renforcement de relations mutuellement bénéfiques entre le Bureau intégré des Nations Unies en Haïti (BINUH) et la Mission multinationale d'appui à la sécurité.

Par ailleurs, la République de Corée souligne l'importance d'une mise en œuvre efficace des sanctions imposées par le Conseil pour décourager les activités des bandes armées. Le Conseil a prorogé d'une année supplémentaire le régime de sanctions et inscrit quatre chefs de bandes sur la liste relative aux sanctions. Il est temps à présent d'accélérer l'application et la surveillance des sanctions, en mettant un accent particulier sur l'embargo

sur les armes afin de tarir l'approvisionnement des bandes criminelles en armes et munitions illicites. Dans ce sens, il faut également établir un cadre réglementaire robuste sur les armes à feu.

Quant au processus politique, nous appuyons pleinement les efforts du BINUH et de la CARICOM pour faciliter un dialogue politique constructif et inclusif entre les principales parties prenantes. Nous regrettons toutefois que les pourparlers progressent plus lentement que prévu et que la situation politique soit toujours au point mort. Nous exhortons toutes les parties prenantes en Haïti à accélérer le processus afin de réunir le consensus autour d'un gouvernement de transition. Ma délégation fait part de son plein appui au dialogue politique dirigé par les Haïtiens et à l'organisation d'élections libres, régulières et justes dans les meilleurs délais. L'ordre et la sécurité publics sont les conditions préalables à la tenue de ces élections.

Enfin, et surtout, nous comprenons bien que la crise à laquelle Haïti est actuellement confronté est multidimensionnelle. L'instauration d'une stabilité durable sur le plan de la sécurité est indissociable du règlement d'autres problèmes socioéconomiques tels que l'extrême pauvreté, la corruption et autres atteintes aux droits humains. Il s'ensuit que la communauté internationale doit fournir d'urgence une aide humanitaire et au développement à Haïti.

La République de Corée s'efforce de contribuer de diverses manières à la stabilisation et à la reconstruction d'Haïti, notamment via des projets axés sur l'autonomisation économique des femmes, l'amélioration de l'accès des enfants à l'éducation et le renforcement de la sécurité publique et des contrôles aux frontières. Nous continuerons d'apporter à Haïti une aide humanitaire et au développement, et nous appelons les autres pays à rejoindre cet effort à l'avenir.

Je tiens à conclure en réaffirmant à quel point il importe que le Conseil reste uni et déterminé pour remédier à la crise et à la détresse du peuple haïtien.

M^{me} Rodrigues-Birkett (Guyana) (*parle en anglais*) : Je prononce cette déclaration au nom des trois membres africains du Conseil de sécurité, à savoir l'Algérie, le Mozambique et la Sierra Leone, et de mon propre pays, le Guyana.

Je remercie M^{me} María Isabel Salvador, Représentante spéciale du Secrétaire général pour Haïti, M^{me} Ghada Fathi Waly, Directrice exécutive de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDDC),

et M^{me} Tirana Hassan, Directrice exécutive de Human Rights Watch, de leurs exposés importants. Nous tenons également à saluer la présence, à la séance d'aujourd'hui, de S. E. M. Jean Victor Généus, Ministre haïtien des affaires étrangères et des cultes, de S. E. M. Roberto Álvarez Gil, Ministre dominicain des relations extérieures, de S. E. M^{me} Menissa Rambally, Représentante permanente de Sainte-Lucie, au nom de la Communauté des Caraïbes (CARICOM), et de S. E. M. Martin Kimani, Représentant permanent du Kenya.

Les trois membres africains du Conseil et le Guyana saluent et apprécient vivement l'action du Secrétaire général et du Bureau intégré des Nations Unies en Haïti (BINUH) pour trouver des solutions à la crise multidimensionnelle qui sévit en Haïti. Les activités menées en collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies sont cruciales pour avancer sur la voie d'une solution durable et apporter un appui vital à la population haïtienne. Nous sommes particulièrement reconnaissants au BINUH et à l'ONUDDC des rapports fournis car, pour beaucoup d'entre nous, il n'est pas possible d'être informés directement de la situation sur place.

En ce qui concerne la situation humanitaire calamiteuse, nous encourageons tous les États Membres et les partenaires de l'ONU à accroître d'urgence leur contribution au plan de réponse humanitaire pour Haïti, qui reste nettement sous-financé puisqu'il n'a obtenu que 33 % de son objectif. Un soutien à ce plan est primordial pour remédier à l'insécurité alimentaire aiguë de la population haïtienne et pour améliorer son accès limité aux services essentiels.

Au regard de la gravité croissante des conditions de sécurité, soulignée dans le rapport du Secrétaire général (S/2024/62), nous nous félicitons que le Conseil ait autorisé le déploiement en Haïti de la Mission multinationale d'appui à la sécurité pour accompagner les efforts de la Police nationale d'Haïti. Nous attendons avec intérêt que la Mission arrive en Haïti dans les délais les plus brefs possibles et qu'elle concoure à l'instauration des conditions de sécurité nécessaires à l'organisation d'élections libres et régulières.

Nous pensons que le déploiement de la Mission et son action aux côtés de la Police nationale d'Haïti permettront de s'attaquer à l'une des principales causes de la situation humanitaire en Haïti : la violence liée aux bandes. Nous espérons que tous les obstacles intérieurs seront surmontés prochainement et que les efforts pour porter secours au peuple haïtien pourront bientôt commencer.

Nous félicitons le Kenya de s'être proposé pour diriger la Mission, ainsi que les pays qui se sont engagés à y participer. Nous exhortons les États Membres, les autres partenaires et donateurs et les organisations régionales à contribuer généreusement au fonds d'affectation spéciale pertinent et à fournir l'appui requis pour la bonne exécution du mandat de la Mission, s'agissant notamment des personnel, du matériel et des moyens logistiques nécessaires, le tout conformément aux mécanismes décrits dans la résolution 2699 (2023).

Le trafic d'armes à feu et de munitions de pointe et de gros calibre à destination du pays est le principal facteur de l'intensification et de la brutalité de la violence des bandes à Haïti. Nous convenons avec l'ONUSC que mettre fin aux transferts d'armes illicites et instaurer un cadre robuste pour réglementer les armes est indispensable pour rétablir la stabilité en Haïti et faire en sorte que les autorités haïtiennes reprennent la main sur les conditions de sécurité. Nous demandons instamment aux États Membres de prendre les mesures nécessaires pour contribuer à cet objectif.

Nous devons continuer d'appuyer les mesures prises pour lutter contre le trafic et la prolifération d'armes illégales et les flux financiers illicites propices aux activités criminelles en Haïti. À cet égard, nous nous félicitons que le régime de sanctions ait été récemment étendu et restons prêts à envisager d'autres mesures adaptées.

Nous soulignons que la stabilité et le développement ne pourront pas s'inscrire dans la durée en Haïti sans une solution politique dirigée et contrôlée par les Haïtiens. Une solution politique globale, à laquelle les femmes et les jeunes soient véritablement associés, est fondamentale pour mettre fin à la crise multidimensionnelle en Haïti et lancer le pays sur la voie du relèvement et de la croissance. Nous soulignons donc le travail important dont s'acquitte le Groupe de personnalités éminentes de la CARICOM à cette fin. Nous sommes conscients qu'assurer une paix durable en Haïti implique impérativement de renforcer les institutions judiciaires haïtiennes, de restaurer l'état de droit et de consolider les systèmes de police et de justice.

Nous invitons toutes les parties prenantes en Haïti à s'employer avec diligence à rechercher un consensus national qui ouvrira la voie à une transition politique et à la tenue d'élections libres, régulières et crédibles afin de rétablir les institutions démocratiques du pays dès que les conditions seront favorables. Le peuple haïtien ne peut attendre plus longtemps.

Nous tenons à dire toute notre solidarité avec l'ingénieux et résilient peuple haïtien. Nous avons bon espoir que les mesures prises jusqu'ici par le Conseil et par l'ensemble du système des Nations Unies, conjuguées aux efforts des parties prenantes nationales et régionales, permettront d'engranger des progrès tangibles et contribueront à rétablir la stabilité et la sécurité, deux conditions indispensables à la prospérité du pays.

M. Zhang Jun (Chine) (*parle en chinois*) : Je remercie la Représentante spéciale du Secrétaire général, M^{me} Salvador, et la Directrice exécutive, M^{me} Waly, des exposés qu'elles viennent de présenter. Je salue à mon tour la présence du Ministre haïtien des affaires étrangères et des cultes et du Ministre dominicain des relations extérieures, ainsi que du représentant du Kenya et de la représentante de Sainte-Lucie. J'ai aussi écouté avec beaucoup d'attention l'exposé de la représentante de la société civile.

Au cours de l'année écoulée, le Conseil de sécurité et les partenaires régionaux et internationaux ont suivi avec attention la situation en Haïti, multipliant les déclarations et les mesures, qu'il s'agisse de médiation politique, de lutte contre les bandes ou d'amélioration de la sécurité. Cependant, la situation en Haïti est toujours très en-deçà des attentes de la communauté internationale. Les crises sur les plans politique et humanitaire et en matière de sécurité en Haïti continuent de s'aggraver et de saper les fondements de l'État et de la société. Quelle est la solution pour sortir de cette crise et comment pouvons-nous remédier à la situation ? Comment la communauté internationale peut-elle aider plus efficacement Haïti ? Ces questions méritent une réflexion approfondie de notre part.

À cet égard, je voudrais formuler trois observations.

Premièrement, nous devons continuer à faire avancer le processus politique si nous voulons nous attaquer au nœud du problème qui alimente le chaos en Haïti. La communauté internationale et les pays de la région ont demandé à plusieurs reprises qu'il soit mis fin à l'impasse politique. La Communauté des Caraïbes (CARICOM) et le Bureau intégré des Nations Unies en Haïti (BINUH) travaillent sans relâche à cette fin. Toutefois, en l'absence d'un Gouvernement légitime, efficace et responsable, il sera difficile pour tout acteur extérieur d'inverser fondamentalement la situation. Si toutes les factions haïtiennes ne travaillent pas ensemble, il n'est aucune campagne extérieure qui pourra leur venir en aide. Nous avons remarqué qu'avec la facilitation de la CARICOM, du BINUH et d'autres, les parties en Haïti sont récemment parvenues à

un consensus sur plusieurs aspects clefs du plan de transition et sont disposées à poursuivre la discussion. Nous espérons que les autorités haïtiennes et les différentes parties et factions privilégieront les intérêts du peuple haïtien, tiendront compte des appels de la communauté internationale, adopteront une approche véritablement responsable et axée sur le long terme, maintiendront la dynamique et contribueront à créer des conditions favorables à l'avancement du processus politique, en vue de parvenir à une conclusion rapide de l'accord de transition et de se rapprocher de l'objectif d'organiser des élections libres, régulières, transparentes et crédibles.

Deuxièmement, nous devons tout mettre en œuvre pour faire pièce à l'arrogance des bandes organisées et résoudre progressivement les principales causes du chaos en Haïti. Les atrocités commises par les bandes sont effroyables et la situation en matière de sécurité dans la capitale et ailleurs se détériore. Si elles ne sont pas maîtrisées, les bandes intensifieront leurs activités et la population vivra dans la peur. La Chine est favorable à l'adoption d'un ensemble de mesures par la communauté internationale pour appuyer les efforts de la Police nationale d'Haïti en vue de maintenir l'ordre public. Nous espérons que le régime de sanctions du Conseil de sécurité jouera son rôle et que des mesures plus énergiques seront prises en ce qui concerne l'examen et l'actualisation de la liste des sanctions et la mise en œuvre de l'embargo sur les armes, afin d'avoir un véritable effet dissuasif sur les bandes. Nous demandons instamment aux États-Unis de renforcer efficacement la maîtrise des armes à feu et des munitions et d'améliorer le partage d'informations et la coordination opérationnelle avec les pays de la région afin de couper à la source les filières d'approvisionnement des bandes haïtiennes en armes et en munitions. Nous espérons que la Mission multinationale d'appui à la sécurité en Haïti sera déployée dès que possible et qu'elle formulera un plan d'action concret soutenu par le peuple haïtien afin d'aider Haïti à renforcer ses capacités en matière de sécurité et à stabiliser la situation sur le terrain.

Troisièmement, nous devons redoubler d'efforts pour atténuer la crise humanitaire et réduire au minimum les conséquences du chaos qui règne en Haïti. Les plus grandes victimes de la crise en Haïti sont les Haïtiens. L'économie haïtienne est en déclin, le choléra fait rage, la crise de la sécurité alimentaire se poursuit, les conditions de vie de la population sont insoutenables et la situation des réfugiés et des migrants est préoccupante. Les groupes vulnérables, tels que les femmes et les enfants, sont touchés de manière disproportionnée. En conséquence, la population a perdu tout espoir en l'avenir. La Chine

appuie les efforts déployés par l'ONU et les partenaires régionaux pour accroître l'aide humanitaire et l'aide au développement en faveur d'Haïti. Nous soutenons également le renforcement de la coordination et l'amélioration des synergies entre les différents organismes et départements. Tout en répondant à la crise humanitaire urgente, nous devons également adopter une vision à long terme, améliorer efficacement l'environnement pour la survie et le développement du peuple haïtien et mettre en place des conditions et des garanties de base pour parvenir à un développement durable.

La clef du règlement des problèmes d'Haïti se trouve en fin de compte entre les mains du peuple haïtien. La Chine est prête à continuer de travailler avec la communauté internationale pour aider le peuple haïtien à trouver une solution globale dirigée et contrôlée par lui, afin qu'il puisse avoir encore plus d'espoir dans l'avenir de son pays, un espoir partagé par la communauté internationale.

M^{me} Blokari Drobič (Slovénie) (*parle en anglais*) : Je remercie la Représentante spéciale Salvador, la Directrice exécutive Waly et la Directrice exécutive de Human Rights Watch, M^{me} Hassan, de leurs exposés. Je me joins aux autres membres du Conseil pour saluer la participation du Ministre des affaires étrangères d'Haïti et du Ministre des relations extérieures de la République dominicaine, ainsi que des Représentants permanents du Kenya et de Sainte-Lucie, au débat d'aujourd'hui.

Nous discutons d'un nouveau rapport tragique qui n'incite guère à l'optimisme sur ce qui semble être un puits sans fond de souffrance humaine. Je tiens à redire notre profonde inquiétude face à la détérioration continue de la situation de sécurité en Haïti, marquée par la violence aveugle des bandes armées contre les civils et les attaques contre les unités de police et les infrastructures.

Les dernières violences alarmantes des bandes se sont étendues à la région de Solino, jusqu'alors moins touchée. La violence continue de contribuer à l'extrême insécurité dans le pays et de l'exacerber. Le trafic d'armes s'ajoute à cette tendance alarmante. Les violations des droits humains perpétrées par les bandes se poursuivent à des niveaux choquants et l'impunité reste une préoccupation majeure.

Nous sommes consternés par le recours systématique à la violence sexuelle, notamment contre les femmes et les filles, pour consolider la domination sur la population. Les violences sexuelles restent très peu signalées en raison de la menace de représailles de la part des auteurs. En outre, le recrutement et l'exploitation d'enfants par des

bandes, notamment en raison du manque de possibilités d'éducation dans le pays, sont extrêmement préoccupants. Si cette situation perdure, Haïti risque de perdre des générations de jeunes.

La stabilisation des conditions de sécurité est la première étape mais elle est cruciale pour remédier à la crise multidimensionnelle en Haïti. Nous prenons note de la poursuite des préparatifs en vue du déploiement de la Mission multinationale d'appui à la sécurité en Haïti et encourageons tous les acteurs concernés à lui permettre de s'acquitter rapidement de son mandat.

À cet égard, le Gouvernement doit continuer de renforcer les capacités de la Police nationale d'Haïti, avec l'aide du Bureau intégré des Nations Unies en Haïti. De même, comme le prévoit la résolution 2476 (2019), les systèmes de justice pénale et correctionnelle doivent être renforcés et améliorés afin d'accompagner le travail de la Mission et de la Police nationale d'Haïti. Nous appelons les autorités à poursuivre leurs efforts en ce sens. Nous les encourageons également à prendre en compte et à mettre en œuvre les recommandations de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime.

La situation humanitaire dans le pays reste désastreuse et l'accès à l'aide humanitaire demeure limité. Étant donné l'insécurité persistante, les perturbations qui entravent l'accès aux marchés agricoles et les conséquences des sécheresses et autres catastrophes naturelles induites par les changements climatiques, la crise alimentaire du pays est une source de vive préoccupation, car elle crée un danger supplémentaire pour la population. L'insécurité alimentaire aiguë touche aujourd'hui plus de 40 % des Haïtiens. Nous nous faisons l'écho de l'appel lancé par le Secrétaire général à la communauté internationale pour qu'elle augmente d'urgence son soutien aux interventions humanitaires en Haïti. La Slovénie reste déterminée à répondre aux besoins de la population et à fournir une aide humanitaire à cette fin.

Enfin, je tiens à souligner qu'aucun progrès durable n'est possible sans perspectives politiques. Nous encourageons toutes les parties prenantes à poursuivre et à renforcer le dialogue interhaïtien. Nous engageons également toutes les parties à coopérer de manière ouverte et constructive, en vue de parvenir à un consensus sur des élections crédibles, participatives et régulières. La Slovénie appuie la poursuite du soutien régional actif de la Communauté des Caraïbes et de l'Organisation des États américains à cet égard et les en remercie.

M. Hauri (Suisse) : Je remercie M^{me} María Isabel Salvador, Représentante spéciale du Secrétaire général, M^{me} Ghada Fathi Waly, Directrice exécutive de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, et M^{me} Tirana Hassan, Directrice exécutive de Human Rights Watch, pour leurs exposés. Je salue aussi la présence du Ministre des affaires étrangères d'Haïti, du Ministre des relations extérieures de la République dominicaine et des Représentants permanents de Sainte-Lucie et du Kenya à cette séance.

Comme les intervenantes l'ont souligné, l'insécurité continue de se propager en Haïti. La population est confrontée à des choix impossibles pour survivre et s'expose au danger par le simple fait de sortir de chez soi. Selon le dernier rapport du Secrétaire Général (S/2024/62), les violations des droits humains continuent de s'intensifier. La violence sexuelle et fondée sur le genre est généralisée et touche les femmes et les filles de manière disproportionnée. La disponibilité des services essentiels et l'accès à ces services diminuent et les vulnérabilités, notamment des enfants, s'exacerbent chaque jour. Ils sont aussi les premiers concernés par l'insécurité alimentaire aiguë qui touche presque une personne sur deux dans le pays. Pour promouvoir une paix durable, il est essentiel de réaliser des progrès dans tous les domaines – la sécurité, le développement, l'aide humanitaire et la politique.

À cet égard, j'aimerais souligner trois points.

Premièrement, pour faire face aux défis et mettre fin à la violence des gangs, la Mission multinationale d'appui à la sécurité en Haïti devrait être déployée dans les meilleurs délais, dans le respect des normes les plus élevées du droit international, et notamment de celles relatives à la prévention de l'exploitation, des atteintes et du harcèlement sexuels. Nous devons, en tant que Conseil, redoubler d'efforts afin de faciliter ce déploiement rapide. En parallèle, le renforcement des capacités de la Police nationale d'Haïti et la mise en œuvre intégrale du régime de sanctions doivent se poursuivre. En ce qui concerne le rôle du Bureau intégré des Nations Unies en Haïti (BINUH), la Suisse salue le rapprochement initié avec les institutions gouvernementales, notamment dans les domaines de la réduction de la violence communautaire et du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration.

Deuxièmement, il faut poursuivre le dialogue politique afin de permettre la tenue d'élections une fois la sécurité rétablie. Le rétablissement des institutions démocratiques participatives contribuera à la recherche de solutions inclusives, et les avancées dans le domaine

de la lutte contre l'impunité et la corruption sont encourageantes. L'accompagnement du Groupe de personnalités éminentes de la Communauté des Caraïbes devrait contribuer à la facilitation des échanges intra-haïtiens. Nous saluons les discussions autour de la formation d'un gouvernement d'unité nationale, d'un nouveau conseil électoral provisoire et d'un processus de réforme constitutionnelle.

Troisièmement, la communauté internationale doit maintenir son engagement solidaire dans le pays. Le plan de réponse humanitaire reste largement sous-financé alors que les besoins continueront d'augmenter en 2024. Dans cette perspective, il faut garantir un accès sûr, rapide et sans entrave aux communautés et accroître la coordination et la coopération entre les acteurs de la réponse internationale, dont notamment la Mission multinationale d'appui à la sécurité en Haïti.

La Suisse continuera à s'impliquer durablement à Port-au-Prince et dans le grand sud. Notre action portera sur deux volets : d'un côté, les changements climatiques, la réduction des risques de catastrophe et l'eau, l'assainissement et l'hygiène ; de l'autre côté, la protection, avec un accent sur la prévention et la réponse aux violences sexuelles et fondées sur le genre. Cette approche, établie en coopération avec nos partenaires haïtiens, visera tant à répondre aux défis contemporains qu'à renforcer la préparation aux risques futurs.

Le BINUH doit utiliser toutes les ressources dont il a été doté, y compris humaines, afin de s'acquitter de son mandat. De plus, la lutte contre la prolifération d'armes et de munitions illégales doit rester une priorité. Il faut, dans cette optique, assurer la sécurité du Groupe d'experts du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 2653 (2022) concernant Haïti afin qu'il puisse poursuivre son travail.

Nous devons maintenir notre attention sur cette crise qui dure depuis trop longtemps. Il en va de notre responsabilité, de notre crédibilité et, comme nous l'avons souligné au début de cette déclaration, du futur des Haïtiennes et des Haïtiens.

M. Kariuki (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je remercie la Représentante spéciale du Secrétaire général Salvador, M^{me} Waly et M^{me} Hassan des exposés percutants qu'elles ont présentés aujourd'hui. Le Bureau intégré des Nations Unies en Haïti (BINUH) et ses partenaires locaux continuent d'assurer un travail vital en Haïti dans les circonstances les plus difficiles. Je salue la présence du Ministre haïtien des affaires étrangères, du Ministre

dominicain des relations extérieures et des représentants du Kenya et de Sainte-Lucie à la séance d'aujourd'hui.

Comme nous l'avons entendu dans les exposés, le peuple haïtien continue de souffrir terriblement. Les meurtres, les enlèvements et les restrictions sévères à la liberté de circulation se poursuivent. Des témoignages inquiétants font état d'un recours généralisé à la violence sexuelle, y compris le viol collectif, par les gangs contre les femmes et les filles pour semer la peur au sein de la population. Les gangs recrutent des enfants de force et utilisent l'accès à la nourriture et à l'eau comme moyen de contrôle.

Nous appelons tous les acteurs politiques à mettre de côté leurs divergences dans l'intérêt commun du peuple haïtien et à convenir d'une feuille de route qui engage toutes les parties à travailler à la restauration d'une gouvernance stable à long terme. Il s'agit du seul moyen de garantir la stabilité et la sécurité des Haïtiens à long terme. Le Royaume-Uni se félicite du soutien apporté par la communauté internationale à ces pourparlers, en particulier des efforts déployés par le Groupe de personnalités éminentes de la Communauté des Caraïbes (CARICOM).

Le Royaume-Uni compte sur le déploiement rapide en Haïti de la Mission multinationale d'appui à la sécurité. Nous remercions le Kenya d'avoir pris l'initiative de s'atteler à cette tâche. Nous saluons également la participation des États Membres de la CARICOM et d'ailleurs aux efforts multinationaux pour venir en aide au peuple haïtien.

Nous avons récemment salué l'action du Conseil, qui a adopté en décembre de nouvelles sanctions contre les responsables de la violence criminelle armée en Haïti. Nous sommes disposés à travailler avec tous les membres du Conseil pour étoffer cette liste de toute urgence.

M. Polyanskiy (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous souhaitons la bienvenue au Ministre des affaires étrangères d'Haïti et au Ministre des relations extérieures de la République dominicaine, qui participent à la présente séance, ainsi qu'aux Représentants permanents de Sainte-Lucie et du Kenya. Nous remercions la Représentante spéciale du Secrétaire général, M^{me} María Isabel Salvador, ainsi que la Directrice exécutive de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (ONUDC), M^{me} Ghada Fathi Waly, de leurs exposés instructifs. Nous remercions également la Directrice exécutive de Human Rights Watch pour ses évaluations.

Nous avons entendu parler à maintes reprises, au fil des ans, de la situation catastrophique en matière de

sécurité en Haïti. C'est devenu une triste rengaine dans cette salle. Or, les statistiques montrent que la situation dans le pays n'est pas seulement terrible, mais qu'elle s'aggrave chaque mois. En particulier, le dernier rapport du Secrétaire général (S/2024/62) indique que le nombre d'homicides liés à la violence des gangs a doublé en 2023 par rapport à 2022, avec 4 800 victimes. D'autres crimes et violations des droits de l'homme, notamment les enlèvements, les violences sexuelles et le recrutement de mineurs, ont également connu une croissance exponentielle.

Les gangs étendent leurs zones de contrôle au-delà de leurs quartiers traditionnels dans la capitale et occupent de plus en plus de territoires à travers le pays. Ils possèdent des centaines de milliers d'armes légères, qui continuent de circuler librement en Haïti. L'ONUDC et le Groupe d'experts du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 2653 (2022) concernant Haïti ont publié plusieurs rapports sur les sources et les itinéraires de la contrebande. Il est extrêmement décevant de constater que le plus grand fabricant d'armes de la région ne peut pas ou ne souhaite pas faire quoi que ce soit pour éviter qu'Haïti soit inondé de ses armes.

La capacité des Haïtiens de lutter contre la criminalité est limitée. Au cours des trois dernières années, la Police nationale d'Haïti a perdu 3 300 agents, et les unités restantes sont souvent mal équipées et mal préparées pour combattre les gangs par la force.

Dans ce contexte, on attend beaucoup de la Mission multinationale d'appui à la sécurité en Haïti. Malheureusement, plus de trois mois après l'adoption rapide de la résolution 2699 (2023), le Conseil n'a toujours pas reçu les informations qu'il avait demandées sur les paramètres clés de l'opération, y compris les règles régissant le recours à la force. Nous estimons que cette intervention, qui a été placée sous le Chapitre VII de la Charte des Nations Unies, doit se dérouler dans un cadre clairement défini et être pleinement responsable devant le Conseil. Nous espérons que les préparatifs pour le déploiement de la Mission progresseront rapidement sous la direction du Kenya, dont nous continuons à soutenir les efforts.

La situation critique de l'ordre public en Haïti a entraîné une avalanche de problèmes socioéconomiques, humanitaires et dans le domaine des droits de l'homme. La crise principale est néanmoins politique, et tant qu'elle ne sera pas réglée, toute solution ne pourra être que temporaire. Les institutions nationales de gouvernance sont pratiquement inexistantes et il y a longtemps que le pays n'a pas disposé d'un organe gouvernemental

légitimement élu. Les préparatifs pour le lancement du processus électoral se font très lentement et le « Consensus national », signé en grande pompe il y a plus d'un an, n'a pas été mis en œuvre, faute de véritable consensus politique global concernant l'avenir du pays. Dans ce contexte, les promesses selon lesquelles 2024 sera l'année de la reconstruction des institutions gouvernementales en Haïti semblent irréalistes jusqu'ici. Nous appelons toutes les parties à mettre de côté les intérêts personnels étroits qui les empêchent de trouver un dénominateur commun, et à s'accorder au plus tôt sur l'organisation des élections et la gestion du pays pendant la période de transition.

À ce jour, l'enquête en cours n'a toujours pas fait la lumière sur l'assassinat de l'ancien Président haïtien, Jovenel Moïse. Nous avons pris note des progrès réalisés dans le cadre de la procédure judiciaire nationale. Nous espérons que les auteurs de ce crime, qui a été commis avec la participation de ressortissants étrangers, seront retrouvés et traduits en justice conformément à la loi haïtienne. L'ingérence extérieure dans ce processus, comme dans l'ensemble des affaires politiques intérieures d'Haïti, est inacceptable. L'autonomie et la souveraineté du pays ont été littéralement étranglées, d'abord par une ancienne métropole coloniale, puis par un État qui se considère comme la puissance hégémonique de toutes les Amériques et qui tente aujourd'hui de faire endosser les conséquences de ces actes à la communauté internationale. Les réparations criminelles accordées aux colons, les innombrables interventions et l'ingénierie politique employée n'ont pas eu d'autre conséquence que d'accroître les souffrances du peuple haïtien et de plonger le pays dans la violence et l'anarchie. Nous espérons que nos amis haïtiens auront le courage et la détermination nécessaires pour tourner au plus vite cette page sombre de leur histoire.

M^{me} Shino (Japon) (*parle en anglais*) : Je sais gré à la Représentante spéciale du Secrétaire général, M^{me} Salvador, de ses observations éclairantes et je remercie la Directrice exécutive Waly et M^{me} Hassan de leurs exposés instructifs. Je salue la présence de M. Génésus et de M. Álvarez Gil, respectivement Ministre des affaires étrangères d'Haïti et Ministre des relations extérieures de la République dominicaine, ainsi que celle de la représentante de Sainte-Lucie, au nom de la Communauté des Caraïbes (CARICOM), et du représentant du Kenya.

Aujourd'hui, je voudrais aborder trois questions. Premièrement, nous sommes vivement préoccupés par l'aggravation de la violence en bandes organisées, l'impunité généralisée et les violations des droits humains en

Haïti. L'absence de justice et de l'état de droit ont exacerbé les difficultés multiformes que connaît ce pays, y compris la détérioration de la situation humanitaire. À cet égard, le Japon relève que certains acteurs politiques et groupes de la société civile ont exprimé leur optimisme quant au fait que le déploiement de la Mission multinationale d'appui à la sécurité serait l'occasion de promouvoir la paix et la sécurité. Nous nous félicitons des efforts déployés par le Kenya et les autres pays participants afin de planifier une structure opérationnelle et de commandement appropriée pour la Mission, et de dispenser les formations nécessaires pour que son personnel soit en mesure de collaborer comme il convient avec la Police nationale d'Haïti (PNH). Pour sa part, le Japon apportera une aide d'environ 14 millions de dollars à la Mission multinationale d'appui à la sécurité, ce qui inclut la fourniture de matériel à la PNH.

Deuxièmement, nous réaffirmons que les améliorations de la sécurité que la Mission aidera la PNH à obtenir doivent s'inscrire dans la durée. En fin de compte, les Haïtiens devront être en mesure de les gérer et de les maintenir par eux-mêmes. C'est dans cet esprit que le Japon a décidé de fournir du matériel à la police communautaire éducative et d'améliorer les installations de formation de l'Académie de police. J'espère que ces contributions, ainsi que l'aide généreuse d'autres donateurs, permettront de renforcer les capacités de la PNH et celles des systèmes pénitentiaire et judiciaire. Par ailleurs, l'architecture de consolidation de la paix des Nations Unies dans son ensemble, y compris la Commission de consolidation de la paix, grâce aux rôles de passerelle, de rassembleur et de catalyseur qu'elle joue à l'intérieur et en dehors du système des Nations Unies, peut contribuer à pérenniser la sécurité en Haïti.

Troisièmement et enfin, comme l'a affirmé M^{me} Salvador, les efforts déployés pour parvenir à la stabilité politique et les efforts visant à garantir une sécurité durable doivent être menés parallèlement. Nous nous félicitons de la volonté politique et de la mobilisation du Gouvernement haïtien et des acteurs politiques, mais il serait plus encourageant d'entendre parler de nouveaux plans et cadres pour définir des repères, établir des calendriers et mettre en place une structure institutionnelle en vue d'élections libres, régulières et inclusives. Le Japon salue les efforts déployés par le Bureau intégré des Nations Unies en Haïti et l'équipe de pays des Nations Unies pour permettre à toutes les parties prenantes et institutions haïtiennes de prendre part à cette initiative. Nous sommes encouragés de constater l'étroite coopération qui existe entre les organisations régionales concernées,

en particulier l'Organisation des États américains et la CARICOM. Nous saluons les efforts déployés récemment par le Groupe de personnalités éminentes de la CARICOM pour parvenir à un consensus politique plus large. Nous appelons les parties prenantes haïtiennes à poursuivre les discussions et à continuer d'avancer concrètement sur le projet de cadre.

À l'instar de la communauté internationale, le Japon reste déterminé à appuyer Haïti et son peuple dans leur quête d'une sécurité et d'une stabilité à long terme.

La Présidente : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentante de la France.

Je remercie M^{me} María Isabel Salvador, M^{me} Ghada Waly et M^{me} Tirana Hassan pour leurs présentations. Je remercie également le Ministre haïtien des affaires étrangères et le Ministre dominicain des relations extérieures, ainsi que la représentante de Sainte-Lucie et le représentant du Kenya pour leur présence parmi nous ce matin.

La France demeure préoccupée par la situation en Haïti. Le dernier rapport du Secrétaire général (S/2024/62) est accablant. Il confirme la gravité de la crise, à laquelle une réponse globale doit être apportée.

Au plan sécuritaire, tout d'abord, je tiens à renouveler le soutien de la France au déploiement de la Mission multinationale d'appui à la sécurité et à la police nationale d'Haïti, qui doit être effectif le plus rapidement possible et en adéquation avec les standards de l'ONU. C'est dans ce but que la France a apporté une contribution de 3 millions d'euros au fonds fiduciaire dédié, ainsi que 850 000 euros qui sont destinés à la formation en français et en créole des policiers de la Mission multinationale via l'Organisation internationale de la Francophonie, en sus de notre appui direct à la Police nationale d'Haïti.

L'établissement d'un régime de sanctions du Conseil relatif à Haïti doit également contribuer à endiguer l'action de ceux qui déstabilisent le pays. La France souhaite que ces sanctions concernent l'ensemble des acteurs qui contribuent à dégrader la situation sécuritaire, et en particulier ceux qui coopèrent avec les gangs ou qui participent à des trafics illicites.

Au plan politique, ensuite, la France soutient le travail du Gouvernement en vue de parvenir à un accord politique qui permette la tenue d'élections libres et ouvertes, et de restaurer les institutions du pays. Seul un dialogue politique inclusif permettra d'apporter une réponse pérenne aux défis que traverse Haïti. Nous saluons le rôle de la Communauté des Caraïbes et le rôle

du Bureau intégré des Nations Unies en Haïti (BINUH) dans la facilitation de ce dialogue politique interhaïtien. Cette réponse politique devra prendre en compte la nécessité de protéger les droits de l'homme et de lutter contre l'impunité.

Au plan humanitaire, enfin, la France est vivement préoccupée par la détérioration des conditions de vie de la population haïtienne. C'est la raison pour laquelle nous avons apporté une aide humanitaire de 13,5 millions d'euros en 2023, dont 11 millions d'euros d'aide alimentaire.

Sur l'ensemble de ces volets, je tiens à saluer l'appui qui est fourni par l'ensemble des acteurs, par la société civile et les équipes des Nations Unies. Je voudrais aussi saluer le travail du BINUH, et les pays de la région qui ne ménagent pas leurs efforts en dépit de conditions extrêmement difficiles. La France continuera de les soutenir.

Je reprends à présent mes fonctions de Présidente du Conseil de sécurité.

Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères et des cultes de la République d'Haïti.

M. Génésus (Haïti) : Je salue la République française qui assure la présidence du Conseil de sécurité pour ce mois de janvier. Je lui souhaite plein succès, compte tenu de la complexité des dossiers à traiter durant cette conjoncture mondiale difficile. Mes salutations s'étendent également à tous les autres membres du Conseil de sécurité. Je profite également de l'occasion pour souhaiter à tous les membres du Conseil nos vœux les meilleurs et espérer que les débats et les décisions du Conseil tout au long de cette année sauront répondre aux défis mondiaux. Je salue particulièrement le Ministre des relations extérieures de la République dominicaine, S. E. M. Roberto Álvarez Gil, dont la présence ici souligne la profonde préoccupation de son gouvernement au sujet de la situation en Haïti. Je salue la présence des représentants du Kenya et de la Communauté des Caraïbes (CARICOM). Mes salutations s'étendent également aux distingués représentants des États Membres participant à la présente séance, et aussi à la représentante de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime et à celle de Human Rights Watch. Je salue le travail effectué par le Bureau intégré des Nations Unies en Haïti et par la Représentante spéciale du Secrétaire général, M^{me} María Isabel Salvador, qui nous a brossé un tableau panoramique fidèle de la situation dans le pays, tableau assorti d'observations pertinentes, auxquelles nous souscrivons.

Nous sommes actuellement à un carrefour décisif et d'espoir pour l'avenir du peuple haïtien. En effet, cela fait maintenant près de deux ans que je viens régulièrement au Conseil peindre un tableau à chaque fois plus triste et sombre de la situation sécuritaire et humanitaire dans mon pays. Le peuple haïtien n'en peut plus. Je souhaite que cette fois-ci soit vraiment la dernière avant le déploiement sur le terrain d'une force multinationale d'appui aux forces haïtiennes de sécurité. Le peuple haïtien a assez souffert de la barbarie des gangs armés. L'engagement depuis plus de deux ans de la communauté internationale à nos côtés est fortement apprécié.

Néanmoins, la recherche d'une issue à la crise pour un retour à la vie normale, à la paix et à la sérénité, qui se poursuit inlassablement, tarde encore à atteindre les objectifs visés, malgré le vote historique par le Conseil de la résolution 2699 (2023), le 2 octobre 2023. Je profite de cette opportunité, au nom du Gouvernement et du peuple haïtiens, pour remercier encore une fois le Conseil, ainsi que le Kenya, qui a accepté de prendre le commandement. Le Gouvernement salue sa volonté de diriger la Mission multinationale d'appui à la sécurité en Haïti. Le Gouvernement a accueilli avec satisfaction la conférence de préplanification qui s'est tenue à Nairobi entre les délégations du Kenya, des États-Unis, de la Jamaïque et d'Haïti, les 14 et 15 décembre 2023, dans l'objectif de renforcer les communications et de coordonner les prochaines étapes de la Mission. Le Gouvernement de la République d'Haïti salue également l'engagement de la CARICOM dans la planification et le prédéploiement de la Mission. Ses membres restent des partenaires essentiels. Leur soutien est primordial pour garantir le succès de la Mission.

Je ne veux pas aujourd'hui faire une énième description de la situation catastrophique que nous vivons en Haïti, particulièrement dans la région métropolitaine de Port-au-Prince et le département de l'Artibonite. Je veux seulement que le Conseil soit conscient que chaque jour qui passe sans cet appui tant espéré, c'est un jour de trop que nous vivons dans l'enfer des gangs. Beaucoup trop d'Haïtiens ont été obligés, le plus souvent malgré eux, de faire le choix de partir ailleurs et de laisser derrière eux leurs proches et tout ce pour quoi ils ont longtemps lutté. Si nous tenions à jour et publions au quotidien, comme le font d'autres populations souffrantes, des statistiques concernant les atrocités subies par la population haïtienne de la part des bandits armés, les membres du Conseil comprendraient qu'il n'existe aucune différence entre les bestialités que nous vivons et celles qui émeuvent le monde face aux horreurs et barbaries de guerres et de conflits armés ailleurs. La douleur d'un homme doit

être celle de tout homme. La solidarité manifestée envers certaines populations doit être la même pour tous.

En effet, comment comprendre que pour la seule année 2023, le pays ait connu plus de 5 000 personnes tuées, soit plus d'une dizaine de personnes par jour ? Cela signifie que l'année dernière, une personne était tuée toutes les deux heures. On a recensé 1 432 blessés, 2 951 personnes kidnappées et 37 policiers assassinés dans des violences liées aux gangs. Pour un pays où la collecte de données chiffrées reste difficile, la réalité doit encore être pire. Cette situation a provoqué le déplacement interne de plus de 200 000 personnes qui ont fui leurs zones et leurs demeures, souvent incendiées par les bandits. Je ne suis pas en train de parler ici d'une situation à l'échelle nationale, mais d'une réalité concentrée seulement sur quelques kilomètres carrés autour de la capitale et dans quelques régions. Le dernier rapport du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, du 28 novembre 2023, par exemple, renseigne sur les activités des groupes criminels dans le département de l'Artibonite. En septembre 2023, plus de 45 % de la population du Bas-Artibonite étaient en situation d'insécurité alimentaire aiguë. En ce début de 2024, les gangs armés ont intensifié leurs activités. Préoccupés peut-être par l'arrivée imminente de la Mission multinationale d'appui à la sécurité en Haïti, ils s'affrontent pour augmenter leurs emprises sur de nouvelles zones géographiques. Nous ne mentionnons pas ici les conséquences humanitaires, sociales et économiques de ces situations.

À l'instar de l'ensemble de la population haïtienne, le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme a tiré la sonnette d'alarme en appelant au déploiement sans délai de la Mission. J'insiste sur le fait qu'il est urgent que des dispositions soient adoptées, conformément à la résolution 2700 (2023) qui fait obligation aux États Membres de prendre toutes les dispositions en vue de freiner, sinon tarir, les flux d'armes et de munitions qui continuent d'alimenter l'arsenal des gangs et d'empoisonner le quotidien de la population haïtienne. Dans ce contexte, le Gouvernement haïtien se félicite de la décision des États-Unis d'Amérique de renforcer sa capacité à enquêter et à poursuivre les personnes impliquées dans la criminalité transnationale vers mon pays, grâce à la mise en place d'une unité d'enquête criminelle transnationale en Haïti.

Pour ce qui concerne le dialogue politique, auquel le Premier Ministre, S. E. M. Ariel Henry, accorde une importance particulière, des acteurs politiques tardent encore à se mettre d'accord sur un accord consensuel

minimal, afin d'aboutir à un gouvernement d'unité nationale. Dans cet ordre d'idées, je salue le travail effectué jusqu'à maintenant par les éminentes personnalités de la CARICOM et je continue, au nom du Gouvernement et du peuple haïtiens, à solliciter le soutien de la communauté internationale à ce dialogue interhaïtien.

Dans l'imminence du déploiement de la Mission, le Gouvernement haïtien remercie la communauté internationale de l'engagement et de la solidarité manifestés jusqu'ici à l'endroit d'Haïti. Il se félicite des avancées significatives enregistrées depuis l'adoption de la résolution 2699 (2023). Face à l'urgence du moment, le Gouvernement de la République d'Haïti souhaite le déploiement effectif et rapide de la Mission. Dans le même esprit, il espère l'application de la résolution 2700 (2023) renouvelant la résolution 2653 (2022), établissant le régime de sanctions en Haïti, notamment une mise à jour et la publication de la liste des personnes ciblées, afin de donner plein effet au document du Conseil.

Pour finir, je dirai qu'Haïti ne s'effondrera pas, parce qu'il n'est pas seul. Il ne saurait être seul, pour avoir été de tous les combats pour la liberté dans le monde. Haïti reste ouvert à tous les souffles, parce qu'il a offert sa solidarité quand d'autres en avaient aussi besoin. Les mains amies qui nous sont tendues, soucieuses de nos problèmes internes, nous les accueillons avec gratitude.

La Présidente : Je donne maintenant la parole au Ministre des relations extérieures de la République dominicaine.

M. Álvarez Gil (République dominicaine) (*parle en espagnol*) : Qu'il me soit permis de souhaiter à tous et toutes une année 2024 productive, dans le cadre de la contribution indéniable du Conseil à la recherche de solutions aux conflits urgents auxquels notre monde est confronté. Nous saluons l'Algérie, le Guyana, la République de Corée, la Sierra Leone et la Slovaquie, membres nouvellement élus du Conseil, et leur souhaitons plein succès. Je salue tout particulièrement le Guyana, qui assume la tâche importante de présider le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 2653 (2022) concernant Haïti. L'Ambassadrice Rodrigues-Birkett peut compter sur la pleine collaboration de la République dominicaine.

Nous remercions le Secrétaire général de son dernier rapport sur le Bureau intégré des Nations Unies en Haïti (BINUH) du 15 janvier (S/2024/62). Ce rapport fait état des progrès relatifs, mais insuffisants, enregistrés par la Police nationale d'Haïti, qui a intensifié ses

opérations de lutte contre les bandes criminelles, ainsi que de l'amélioration de la coordination de ses activités dans un contexte aussi compliqué. Ces progrès sont encourageants, mais ils ne suffisent pas, du fait des attentes créées qui n'ont pas été totalement satisfaites d'une part, et de l'augmentation des statistiques sur la criminalité et la violence d'autre part.

C'est la neuvième fois, en moins de quatre ans, que je me présente devant cet organe de l'ONU pour redire la préoccupation du Gouvernement dominicain face à la crise persistante et aiguë qui affecte Haïti. La violence et l'instabilité politique dans ce pays voisin ont des conséquences dévastatrices sur la population civile, la démocratie haïtienne et la sécurité régionale. La résolution 2699 (2023), adoptée à l'unanimité par le Conseil il y a près de quatre mois, autorisant la formation et le déploiement d'une mission multinationale d'appui à la sécurité en Haïti, a apporté une lueur d'espoir face à la situation critique de ce pays. Malheureusement, et surtout pour ceux qui vivent sous la terreur quotidienne des gangs, cette mission n'a toujours pas été déployée. En attendant, Haïti est au bord du gouffre, et chaque jour d'inaction est une nouvelle occasion pour les organisations criminelles d'accroître leur pouvoir et d'étendre leur contrôle. Ce retard injustifié est lourd de conséquences.

Il faut reconnaître et saluer la volonté ferme du Kenya de diriger la Mission multinationale d'appui à la sécurité en Haïti, ainsi que celle des pays de la Communauté des Caraïbes (CARICOM) qui ont confirmé leur participation à la Mission. Nous souhaitons également réaffirmer notre engagement à collaborer à la recherche d'une solution, au mieux de nos capacités, comme nous le faisons depuis le début du conflit haïtien. Il est impératif que tous les acteurs concernés agissent de manière responsable et résolue afin de doter la Mission des moyens nécessaires, y compris un appui financier, pour lui permettre de s'acquitter du mandat qui lui a été confié. Cependant, nous devons être très clairs sur une chose : le succès de la Mission multinationale dépendra principalement de la participation active, résolue, efficace, constructive et adaptée du Gouvernement et du peuple haïtiens, et en particulier de ses élites.

Par ailleurs, outre le retard inquiétant pris dans le déploiement de la Mission, on constate toujours une certaine réticence à remplir le mandat de la résolution 2653 (2022), à savoir désigner d'urgence les individus ou organisations qui financent les bandes criminelles dont on sait qu'elles jouent un rôle prépondérant dans l'instabilité qui règne dans ce pays. Nous ne devons pas permettre

aux auteurs de telles brutalités de continuer à régner allègrement et en toute impunité. Il est urgent que le Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 2653 (2022) concernant Haïti agisse de manière responsable sur cette question.

Selon le rapport du Secrétaire général, des progrès ont été accomplis sur la voie de la stabilisation en Haïti, le Gouvernement disposant désormais d'une base plus large de forces politiques haïtiennes, et certaines composantes de l'opposition ayant clairement manifesté leur volonté de collaborer au rétablissement des institutions démocratiques. À cet égard, nous tenons à saluer le travail accompli par le BINUH et le Groupe de personnalités éminentes de la CARICOM pour élargir les voies de dialogue politique entre les forces vives haïtiennes. La Mission multinationale peut également contribuer à améliorer les conditions permettant à ces forces de parvenir à des accords plus durables, ce qui constitue une aspiration légitime du peuple haïtien et de la communauté internationale.

La crise en Haïti est en outre aggravée par un ingrédient hautement explosif : le trafic d'armes incessant à destination du pays. Il est nécessaire de redoubler d'efforts pour stopper ce flux d'armes, comme le prévoit la résolution 2692 (2023). La République dominicaine a coopéré de diverses manières, en appliquant avec sérieux des mesures de prévention du trafic d'armes et de munitions et de tout autre type d'activité illicite, et ce malgré la capacité d'action limitée de l'interlocuteur haïtien, indispensable à l'efficacité de tout effort en la matière. Cependant, des milieux mal informés ont tenté de présenter notre pays comme un pays de transit pour ce type de trafic, ce que nous démentons catégoriquement. Cela n'a aucun sens et nous amène à penser que certains, loin de s'employer à soutenir et à rendre viable une solution appuyée par la communauté internationale, persistent à vouloir déformer la réalité pour retarder des actions attendues de longue date.

La République dominicaine ne produit pas d'armes. Elle dispose d'une législation stricte en ce qui concerne l'utilisation ou la possession illégale d'armes, qui est appliquée rigoureusement. Son taux d'homicide est l'un des plus bas de la région. Elle possède des ports et des aéroports qui sont fréquemment utilisés pour le transbordement ou le renvoi de cargaisons et de marchandises vers Haïti, ce qui représente une lourde charge pour les autorités portuaires et douanières, à laquelle nous faisons face de manière responsable. En outre, elle dispose de 8 000 à 10 000 militaires le long de la frontière entre la République dominicaine et Haïti, longue de 391 kilomètres,

ce qui pèse lourdement sur le budget dominicain. Depuis novembre 2021, nous appuyons la demande faite par le Gouvernement haïtien à la Commission interaméricaine des ports d'aider à la sécurité portuaire en Haïti. Selon les besoins, nous facilitons l'accès au carburant pour que certaines opérations de base puissent continuer à être menées dans ce pays voisin. Nous avons également reçu et répondu à des demandes d'appui en matière de sécurité pour le transport du personnel diplomatique d'autres pays et d'organisations internationales basées en Haïti.

Par ailleurs, loin des résultats auxquels les Haïtiens aspirent, la situation est devenue propice à l'émergence de nouveaux acteurs politiques qui, se présentant comme des messies, se livrent à des activités opportunistes et déstabilisatrices tout aussi néfastes que celles des bandes organisées. Ces derniers sont allés jusqu'à appeler à l'insurrection et à la désobéissance civile, aggravant encore la dimension politique de la crise haïtienne. Nous rejetons fermement ces manifestations extrêmement néfastes pour la démocratie haïtienne.

La République dominicaine ne se lassera jamais de plaider en faveur de la stabilité en Haïti. L'état d'anomie sociale dans lequel vivent les Haïtiens nuit gravement aux relations bilatérales à tous les niveaux, ce qui alourdit le fardeau de notre gouvernement pour ce qui est d'assurer la sécurité nationale. C'est pourquoi nous avons été contraints d'adopter des mesures rigoureuses à des fins préventives. Guidés par notre politique de bon voisinage, nous continuerons d'œuvrer sans relâche pour sortir Haïti de la situation désastreuse dans laquelle il se trouve. Le développement démocratique d'Haïti est un facteur incontournable pour assurer la pérennité des progrès dominicains.

Un anniversaire important pour la démocratie haïtienne sera célébré dans les prochains jours : le 7 février, date qui a marqué le passage de la dictature à la promesse de démocratie en Haïti. Il faut espérer que la légitimité démocratique qui a vu le jour à cette date, sous les acclamations, reviendra en Haïti le plus tôt possible. Il incombe aux membres du Conseil de sécurité de mettre fin à la situation catastrophique en Haïti, qui continue de mettre en péril la paix et la sécurité dans la région. Si le déploiement des contingents ne se concrétise pas dans les plus brefs délais, nous devons continuer de déplorer l'absence de résultats positifs auxquels le peuple haïtien aspire. Cette crise ne peut plus attendre. Agissons dès maintenant et sans hésitation.

La Présidente : Je donne maintenant la parole à la représentante de Sainte-Lucie.

M^{me} Rambally (Sainte-Lucie) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prononcer la présente déclaration au nom des 14 États membres de la Communauté des Caraïbes (CARICOM).

Nous saluons la participation à la présente séance du Ministre des affaires étrangères et des cultes d'Haïti et du Ministre des relations extérieures de la République dominicaine. Nous tenons à remercier la Représentante spéciale du Secrétaire général, M^{me} Salvador, la Directrice exécutive Waly et la Directrice exécutive Hassan de leurs exposés et à leur exprimer notre gratitude pour leur engagement en faveur d'Haïti et de son peuple.

Le rapport du Secrétaire général (S/2024/62) souligne que le maillage toxique des défis qui assaillent Haïti requiert une mobilisation soutenue. À cette fin, la présente déclaration de la CARICOM se concentrera sur trois piliers interdépendants qui exigent des investissements conséquents : la sécurité, les institutions et le développement socioéconomique.

Nous sommes préoccupés par les informations selon lesquelles l'influence croissante des bandes continue de déborder la Police nationale d'Haïti, qui ne cesse de voir ses effectifs diminuer. Nous félicitons néanmoins la Police nationale d'Haïti d'avoir lancé des opérations de lutte contre les bandes pour remédier à ce problème, et nous saluons les efforts déployés par le Bureau intégré des Nations Unies en Haïti et le Programme des Nations Unies pour le développement pour assurer la coordination de l'aide internationale apportée à la Police.

La CARICOM s'est jointe à une écrasante majorité d'États pour se féliciter de l'adoption de la résolution 2699 (2023), qui autorise la Mission multinationale d'appui à la sécurité en Haïti, mais nous soulignons que le retard pris dans son déploiement risque de réduire les possibilités de rétablissement de la sécurité. C'est pourquoi nous exhortons les États Membres à appuyer les préparatifs en vue du déploiement de la Mission.

À cet égard, nous insistons sur le lien qui existe entre les conditions de sécurité et la situation politique, conscients du fait que Haïti se retrouve ainsi pris en étau. L'absence d'un cadre politique solide a constitué un terrain propice à l'augmentation des activités des bandes, tandis que l'insécurité dans le pays a compromis les efforts déployés en vue d'accomplir des progrès sur le plan politique. Les questions relatives aux conditions de sécurité et à la situation politique doivent être abordées conjointement et avec la même énergie. Des institutions solides, y compris des systèmes judiciaire et pénitentiaire,

sont une condition préalable au fonctionnement efficace et efficient de tout État. Une collaboration soutenue avec le Gouvernement et la société civile est donc le seul moyen de mettre en place des institutions qui permettront à la démocratie de s'enraciner.

Lors de la dernière visite du Groupe de personnalités éminentes de la CARICOM en Haïti, les parties prenantes ont pu dégager un consensus sur plusieurs aspects du projet de cadre proposé. Toutefois, pour indiquer qu'elles sont prêtes à entamer la phase finale des négociations, les parties prenantes doivent poursuivre leur collaboration, notamment dans le cadre de discussions informelles soutenues. La seule solution durable est celle qui est imaginée par Haïti et qui émane de ce pays.

S'agissant du développement, la CARICOM met l'accent sur la gravité de la situation humanitaire et économique. Plus de 40 % de la population se trouve dans une situation d'insécurité alimentaire aiguë, les enfants étant particulièrement vulnérables. Pourtant, en décembre 2023, le plan de réponse humanitaire était financé à un taux décevant de 33 %. La paix ne peut être instaurée par des personnes qui ont faim. Nous appelons par conséquent les donateurs, traditionnels et non traditionnels, à augmenter considérablement leur financement du plan de réponse humanitaire, en soulignant qu'il est indispensable d'investir dans l'agriculture et l'aide d'urgence à la subsistance pour renforcer la résilience des personnes les plus vulnérables. Sur ce point, nous insistons également sur le fait qu'il faut mettre en place un plan de restructuration économique à long terme qui donnerait aux Haïtiens et aux Haïtiennes un plus grand pouvoir d'achat, renforcerait l'agriculture et la production alimentaire, donnerait des moyens aux entrepreneurs et aux petites entreprises et permettrait à Haïti de devenir moins dépendant de l'aide étrangère. Il convient dès lors d'aider les banques centrales à coordonner leurs efforts pour renforcer la gourde.

Pour terminer, Haïti a été confronté à l'instabilité, à des catastrophes naturelles destructrices et à de multiples interventions étrangères au cours des siècles qui ont suivi son accession à l'indépendance. Les Haïtiens n'ont pas pour autant perdu espoir en un avenir pacifique et prospère. À cette fin, la CARICOM continuera d'user de ses bons offices, notamment dans le cadre du Groupe de personnalités éminentes, pour favoriser une solution dirigée et contrôlée par les Haïtiens, et axée sur eux, qui permette de concrétiser les ambitions de paix de la population.

La Présidente : Je donne maintenant la parole au représentant du Kenya.

M. Kimani (Kenya) (*parle en anglais*) : Je me félicite des observations et du rôle moteur de S. E. M. Jean Victor Généus, de S. E. M. Roberto Álvarez Gil et de S. E. M^{me} l'Ambassadrice Menissa Rambally, qui s'est exprimée au nom de la Communauté des Caraïbes (CARICOM). Je remercie la Représentante spéciale du Secrétaire général, María Isabel Salvador, de son dévouement et d'avoir partagé son analyse, ainsi que les autres intervenantes de leurs idées et des efforts qu'elles déploient au nom d'Haïti.

Surtout, je salue les efforts consentis par le Gouvernement et le peuple haïtiens pour relever les défis qui se posent à eux. En ce qui concerne les initiatives politiques, nous sommes reconnaissants au Groupe de personnalités éminentes de la CARICOM de faciliter les négociations entre les parties prenantes haïtiennes.

Le Kenya, en tant que Membre de l'ONU soucieux de préserver la paix et la sécurité internationales, remercie le Conseil de sécurité d'avoir adopté la résolution 2699 (2023) autorisant le déploiement d'une Mission multinationale d'appui à la sécurité en Haïti. Les membres du Conseil ont répondu aux appels lancés par les Haïtiens, la CARICOM et le Secrétaire général en faveur d'une intervention urgente et, ce faisant, ont exprimé leur soutien au profond désir de paix d'Haïti.

Le mandat de la Mission consiste à collaborer étroitement avec la Police nationale d'Haïti pour rétablir la sécurité, notamment en luttant contre les bandes. À une époque où les opérations traditionnelles de maintien de la paix se heurtent à des difficultés considérables et dangereuses, la Mission est mue par une idée essentielle, à savoir que nous ne devons épargner aucun effort pour aligner notre action sur les initiatives menées par le peuple et le Gouvernement du pays qui ont besoin de notre soutien.

Il est indispensable de renforcer et d'étendre les capacités de l'État de manière à consolider le contrat social et d'éviter les missions qui se substituent presque au rôle des pouvoirs publics. À cet égard, la Mission multinationale d'appui à la sécurité représente une innovation du Conseil de sécurité et doit être accueillie comme un point de convergence pour les États Membres et les fonds, programmes et institutions spécialisées des Nations Unies, ainsi que pour la société civile haïtienne et internationale et tous les acteurs de bonne volonté.

Le Kenya s'est acquitté de son rôle et continuera de le faire. Nous avons répondu aux appels urgents du peuple haïtien, conformément à l'Acte constitutif de l'Union africaine et à l'accent qui y est mis sur le renforcement des liens avec la diaspora du continent. Cette réponse est une reconnaissance du fait que, même si Haïti est actuellement en proie à une situation d'urgence, son histoire héroïque est le témoignage d'un peuple dont l'amour féroce pour la liberté a ouvert la voie à l'indépendance et à la souveraineté de milliards de personnes dans le monde, y compris les Kényans.

Nous sommes fiers de nous être proposés pour diriger la Mission et nous restons attachés à son déploiement et à l'exécution de son mandat. Le Kenya a réalisé des progrès considérables au cours de la phase préparatoire. Nous exprimons notre gratitude aux autres États Membres qui se sont joints à la Mission en apportant des contributions en personnel, en matériel et en fonds. Après l'adoption de la résolution 2699 (2023) en octobre, le Kenya a rapidement entamé les procédures administratives et juridiques prévues par la Constitution pour autoriser le déploiement d'unités de police constituées. Le 13 octobre, le Conseil national de sécurité et le Conseil des ministres ont approuvé et ratifié le déploiement. Par la suite, au cours d'une session conjointe organisée le 16 novembre, l'Assemblée nationale et le Sénat ont approuvé le déploiement de 1 000 agents de la Police nationale. Nous attendons actuellement l'arrêt de la Haute Cour, prévu pour demain, vendredi 26 janvier, en réponse à l'action en justice d'un particulier qui conteste le caractère constitutionnel du déploiement de la police kényane en Haïti.

Sans préjuger de l'issue de l'affaire portée devant la Cour, le Gouvernement kényan a réalisé des progrès notables dans la préparation du déploiement de la Mission, notamment en ce qui concerne les points suivants.

Tout d'abord, nous avons entrepris des missions d'évaluation en Haïti et avons pris langue avec les dirigeants du pays, ainsi que d'autres parties prenantes et partenaires. En outre, nous avons noué des contacts avec des acteurs de premier plan sur le terrain en Haïti. Ces échanges nous ont permis de comprendre le contexte et les enjeux qui façonneront la Mission et auront une incidence sur ses activités.

Nous nous sommes entretenus avec les autorités haïtiennes, les membres de la CARICOM et d'autres partenaires concernant les activités préparatoires pertinentes. Nous avons établi les documents de base qui guideront les opérations de la Mission, à savoir le concept

général d'opérations, l'accord sur le statut des forces, l'accord sur le recours à la force, le code de déontologie et de discipline, le programme de formation et la structure de la Mission. Nous participons également à la sélection, à la vérification des antécédents et à la formation du personnel qui fera partie du contingent kényan.

Des mécanismes d'évaluation des risques et de contrôle sont en cours d'élaboration, en étroite consultation avec les organismes compétents des Nations Unies, afin de veiller à ce que la Mission se conforme à la politique de diligence voulue en matière de droits humains.

Une réunion de préplanification, à laquelle ont participé les responsables de la sécurité en Haïti, s'est tenue en décembre pour discuter des paramètres de la Mission. Nous préparons à présent la conférence de planification avec les autres pays fournisseurs de personnel de police, qui se tiendra à la mi-février.

La Mission multinationale d'appui à la sécurité aura besoin de ressources dédiées pour avoir un impact durable. Dans ce contexte, nous félicitons le Secrétaire général des progrès accomplis dans la mise en place du fonds d'affectation spéciale destiné à soutenir la Mission. Nous appelons tous les États Membres à s'engager d'urgence derrière la Mission et à l'appuyer en comblant l'important déficit de ressources, notamment au moyen de contributions sous la forme de fonds, de matériel et d'un soutien logistique. Il est essentiel de s'assurer le soutien le plus large possible pour faire de la Mission une mission véritablement multinationale, comme l'exige le Conseil.

Actuellement, nous collaborons avec des partenaires pour préparer une conférence d'annonce de contributions, qui prendra la forme d'une table ronde et visera à mobiliser les ressources nécessaires à la Mission. Nous espérons que cette initiative permettra un déploiement sans délai.

Les fonds, programmes et institutions spécialisées des Nations Unies, ainsi que d'autres acteurs habilités, doivent se mobiliser à l'appui d'Haïti. Il s'agit là du deuxième volet, capital, de l'innovation requise. Si l'intervention de la Mission est importante, le succès pour Haïti n'émergera que d'un élan de soutien multidimensionnel et multisectoriel. Ce soutien doit être coordonné et harmonisé avec les besoins sur le terrain, ainsi qu'avec les capacités et les efforts du Gouvernement et du peuple haïtiens. La sécurité est sans aucun doute une préoccupation urgente, mais elle n'est qu'un des nombreux défis majeurs interdépendants qui doivent être relevés selon une approche coordonnée et en bon ordre.

L'ONU dispose des connaissances et de l'expérience nécessaires. Par exemple, son travail de stabilisation axé sur le développement dans de nombreux pays et les enseignements qu'elle a tirés dans le cadre des déploiements au service du maintien de la paix et des opérations d'aide humanitaire, menées par de multiples organismes, doivent être mis à profit en Haïti. Le Bureau intégré des Nations Unies en Haïti et l'équipe de pays des Nations Unies doivent disposer du personnel, des ressources et des moyens de coordination nécessaires pour jouer leur rôle. Qu'il s'agisse d'appuyer les moyens de subsistance, de venir en aide aux victimes de violence, et en particulier aux victimes de violence sexuelle et fondée sur le genre, ou de soutenir et d'étendre les réformes urgentes de la justice pénale entreprises par le Gouvernement, nous devons unir nos efforts à ces fins dès à présent. À cet égard, nous apprécions tout particulièrement l'attention soutenue que le Groupe consultatif ad hoc sur Haïti du Conseil économique et social accorde aux solutions élaborées pour et avec le peuple haïtien.

Nous sommes satisfaits de constater les effets des sanctions imposées par le Conseil de sécurité pour lutter contre la prolifération des armes en Haïti. Nous exhortons la communauté internationale à continuer d'appuyer la mise en œuvre du régime de sanctions, notamment en veillant à ce que les armes ne tombent pas entre les mains des bandes ou de leurs commanditaires et sympathisants. Nous félicitons également l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime de l'aide qu'il apporte aux autorités haïtiennes dans ce domaine et dans d'autres domaines relevant de son mandat.

Pour terminer, dans un souci de clarté, je voudrais rappeler brièvement les mesures qui doivent être entreprises d'urgence de manière coordonnée et en ordre clair pour que la Mission soit couronnée de succès au nom d'Haïti : premièrement, un appui multinational fort en faveur de la Mission, en garantissant des ressources

adéquates en termes de fonds, de matériel et de logistique ; deuxièmement, la détermination des dirigeants et des acteurs politiques haïtiens à mettre à profit la période précédant et suivant le déploiement pour s'unir et faire avancer un processus politique visant à organiser des élections crédibles et inclusives dans un délai raisonnable – à cet égard, il est crucial que la région continue de s'approprier le processus, comme l'illustrent les efforts soutenus de la CARICOM ; troisièmement, un effort coordonné et sur plusieurs fronts entre le Gouvernement, les opérations de sécurité et les organismes des Nations Unies pour appuyer les moyens de subsistance et renforcer une croissance économique inclusive dans les quartiers les plus dangereux – à moyen terme, des efforts devront être déployés pour inclure les besoins spécifiques d'Haïti dans la réforme financière internationale ; quatrièmement, une diplomatie publique et une communication solides pour mobiliser la société civile haïtienne, les milieux d'affaires et d'autres parties prenantes essentielles afin d'instaurer la confiance ; cinquièmement, des mesures visant à endiguer les flux d'armes, à mettre un frein à la contrebande et au trafic de drogue et à tarir le soutien financier apporté aux bandes criminelles et à leurs commanditaires en Haïti ; sixièmement, l'appui aux capacités de l'État en vue de la fourniture des services de base aux Haïtiens les plus vulnérables, un élément clef de l'instauration de la confiance et du renforcement du contrat social ; septièmement, la poursuite du renforcement du système de justice pénale ; et huitièmement, la gestion des fauteurs de troubles, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur d'Haïti.

Nous manquerions à notre devoir si nous concluions sans souligner l'urgence de cette question et la nécessité impérieuse d'agir. Trois mois se sont écoulés depuis l'adoption de la résolution 2699 (2023). Nous exhortons les États Membres à traiter cette question avec l'urgence qu'elle requiert.

La séance est levée à 12 h 10.